

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1130 27 mai 2011

SOMMAIRE

Apolonie S.A54230	Homeinvest S.A	54196
Aramis Participations S.A 54200	IN Holdings I S.à r.l	54240
Belron OPS S.à r.l54230	Invest 2000 S.A	54234
Blue Azur S.A 54230	Jef Financière S.A	54198
Brion S.A54233	JOCAN Spf S.A	54198
Business Contact Holding S.A 54194	Jockey Holding	54195
Chinalux SA54240	Mainoria S.A SPF	54239
D.B.C 54200	Marquisaat	54225
Decopress SA SPF54194	NG Private Equity S.C.A. SICAR	54201
Dolis S.A 54197	Nuovo Pignone International Sàrl	54232
E.N.A. Consulting S.A	Palmer Investment Fund	54199
E.R.M. Consulting S.A.	Partibel S.A	54226
Eves S.A54224	Pitcairns Finance S.A SPF	54200
FLORALIE Spf S.A	Quacis, Cap. Inv. Gesto	54225
Gay Time Ltd 54195	RADS International	54234
Gene Alpi S.A54225	Rofa S.A. SPF	54196
General Electric International Holdings S.à	Sogin	54226
r.l54238	S.P.F. Carmina S.A	54198
General Electric International Japan In-	Tandil SPF S.A	54199
vestments I S.à r.l54233	TCFE Immo S.A	54234
General Electric Services Luxembourg S.à	Telsi S.A	54196
r.l	Transair S.A SPF	54229
Gestielle Investment Sicav54224	Valona Finance S.A SPF	54199
GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l	Value Opportunities Fund S.A	54197
Gottex Sicav	Vericon Holding S.A	54229



Decopress SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.401.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social en date du 6 juin 2011 à 17 heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.
- 2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
- 3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
- 4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
- 5. Décision conformément à l'article 100 des L.C.S.C., le cas échéant.
- 6. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011057589/1004/18.

E.N.A. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 82.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Constatation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2009 et approbation dudit report;
- 2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat des deux exercices;
- 4. Décharge aux organes de la société;
- 5. Nominations statutaires:
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011059865/19.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, le 6 juin 2011 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011065126/9378/17.



E.R.M. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.392.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le vendredi 3 juin 2011 à 14.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Constatation du report de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2009 et approbation dudit report;
- 2. Présentation des comptes annuels clos au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 ainsi que des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes;
- 3. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat des deux exercices;
- 4. Décharge aux organes de la société;
- 5. Nominations statutaires:
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011059866/19.

Gay Time Ltd., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 23.480.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011063153/10/18.

Jockey Holding, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 68.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le 6 juin 2011 à 11 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011065127/9378/17.



Telsi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 24.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2011 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011063154/10/18.

Rofa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.638.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011063155/10/18.

Homeinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 23.771.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 6 juin 2011 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux comptes.
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.
- 6. Elections statutaires.
- 7. Divers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011064407/802/18.



Value Opportunities Fund S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.448.

Shareholders are hereby advised that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders of Value Opportunities Fund S.A., SICAV-SIF ("the Company") will be convened at the Company's registered office on *June 14th, 2011* at 11:00 (Luxembourg time), in order to decide whether or not

Agenda:

- 1. the closing date of the Company's fiscal year, currently closing June 30 th, is to be changed to September 30 th.
- 2. the date of the Company's Annual General Meeting, currently "11:00 a.m. on the second Wednesday of the Month of October", is to be changed to "11:00 a.m. on the first Tuesday of February".

The closing date as of September 30 th , is required in the context of the Company's reporting obligations linked to the new sub-fund project "CH Stability Feeder".

Should the above change be voted, the Company's current financial year will be closed on September 30 th 2011.

At this Extraordinary General Meeting, no quorum will be required and decisions will be taken at the two thirds majority of the votes cast. Each share gives its holder the right to one vote. A proxy form is available on request at the Company's registered office for the shareholders unable to attend to this meeting.

Référence de publication: 2011064395/755/21.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la Société DOLIS S.A., qui aura lieu le *07 juin 2011* à 15.00 heures en l'étude de Maître Joseph Elvinger au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

Ordre du jour:

- 1. Approbation du bilan au 31.12.2010;
- 2. Augmentation du capital social comme suit:
 - Par apport en nature à hauteur de EUR 1.095.000,00 par la conversion d'une créance;
 - Par apport en numéraire à hauteur de EUR 405.000,00;
- 3. Nominations statutaires;
- 4. Transfert du siège social;
- 5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011064408/20.

FLORALIE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.470.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 06.06.2011 à 16.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010;



- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011066505/19.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at the registered office in Luxembourg, on June 06, 2011 at 2pm

Agenda:

- 1. reports of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
- 2. presentation and approval of the annual accounts as at December 31, 2010, allocation of results;
- 3. decision to be taken with respect to article 100 of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies;
- 4. discharge to the Directors and the Statutory Auditor,
- 5. miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2011065124/1017/16.

JOCAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 21.110.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 06.06.2011 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066506/18.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2011 à 11.00 heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

Ordre du jour:

- · Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- · Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- · Quitus à donner aux Administrateurs, au Président et au Commissaire aux Comptes,
- · Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.
- · Nominations statutaires,
- · Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.



Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066512/755/19.

Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.646.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PALMER INVESTMENT FUND to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office on 6 June 2011 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
- 2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2010
- 3. Allocation of the results
- 4. Discharge to the Directors
- 5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
- 6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011066513/755/20.

Tandil SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.945.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 juin 201 1 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
- 4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066516/660/15.

Valona Finance S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 21.796.

The Shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

to be held at the registered office on June 7 th, 2011 with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors on the annual accounts as at December 31 st, 2010 (the "2010 Annual Accounts").
- 2. Report of the Statutory Auditor on the 2010 Annual Accounts.
- 3. Report of the Réviseur d'Entreprises on the 2010 Annual Accounts.
- 4. Approval of the 2010 Annual Accounts.
- 5. Allocation of the results.
- 6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'Entreprises.



- 7. Election or re-election of Directors and of the Statutory Auditor.
- 8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011066527/565/19.

Pitcairns Finance S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 33.106.

The Shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

to be held at the registered office on June 7 th, 2011 with the following agenda:

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors on the annual accounts as at December 31 st, 2010 (the "2010 Annual Accounts").
- 2. Report of the Statutory Auditor on the 2010 Annual Accounts.
- 3. Report of the Réviseur d'Entreprises on the 2010 Annual Accounts.
- 4. Approval of the 2010 Annual Accounts.
- 5. Allocation of the results.
- 6. Discharge to the Directors, to the Statutory Auditor and to the Réviseur d'Entreprises.
- 7. Election or re-election of Directors, of the Statutory Auditor and of the Réviseur d'Entreprises.
- 8. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011066528/565/19.

Aramis Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 79.120.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 9 juin 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066530/534/15.

D.B.C., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 2011 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066661/534/15.



NG Private Equity S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 129.404.

In the year two thousand and eleven, on the twenty eight of April,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of NG Private Equity SCA SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 129404, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated June 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1712 of August 13, 2007.

The meeting was presided by Maître Christine Marc, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The President appointed as secretary Maître Philipp Moessner, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Frédéric Lemoine, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the extraordinary shareholders meeting is:
- (i) Approval of the adoption of a multi compartment structure for the SICAR pursuant to Art. 3 of the law of June 15, 2004 on investment companies in risk capital, as amended (the "SICAR Law");
- (ii) Approval of the amendments to the articles of association of the SICAR to allow for a multi-compartment structure, to allow for the possibility to establish an investment committee for each compartment and to reduce the number of net asset value calculation dates to one;
- (iii) Approval of the creation of NG Private Equity SCA SICAR Nordic Growth I and the allocation of the existing sub- class B1 and sub-class B2 shares of the Company having no par value into such compartment;
- (iv) Acknowledgment of the accomplishment of all formalities regarding the merger as required by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
- (v) Approval of the merger whereby Nordic Growth I SCS, a Luxembourg société en commandite simple, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCSL") under number B133305 (the "SCS") shall merge into the Company by way of absorption by the Company of the SCS and without liquidation of the SCS (the "Merger") (hereinafter the SCS and the Company being referred to as the "Merging Companies") as contemplated by (i) the merger proposal as filed with the RCSL and as published in the Mémorial, (ii) the explanatory memorandum to the aforementioned merger proposal prepared by the Board of Managers of the management company of the Company acting on behalf of the Company, and (iii) the explanatory memorandum to the aforementioned merger proposal prepared by the Board of Managers of the management company of the SCS, as deposited, together with the applicable documents, at the offices of each of the Merging Companies;
- (vi) Approval of the allocation of B2 shares of NG Private Equity SCA SICAR –Nordic Growth I and of a Class A Share of the Company to the shareholders of the Sub-Class B2 shares and the shareholder of the Class A Share of the SCS pursuant to the exchange ratio as indicated in the merger proposal, with effect on the effectiveness date of the Merger;
 - (vii) Effectiveness of the Merger as well as of the other items on the agenda.
- II. The shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

- III. It appears from the attendance list, that the shares represented at the present extraordinary general meeting, compared with the outstanding shares are as follows:
- 10 Class A shares, 450,000 Sub-Class B1 shares and 5,000 Sub-Class B2 shares representing 100% of the issued share capital of the Company are present or represented at the present general meeting, so that the present meeting is regularly constituted and can decide validly on the items of the agenda.
- IV. The provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915 as amended (the "LSC") relating to mergers have been respected as follows:
- 1. The merger proposal as jointly drawn up by the Boards of Managers of the management companies of the Merging Companies on February 2, 2011 has been filed with the RCSL and has been published in the Mémorial on February 25, 2011, at least one (1) month before the date hereof.
- 2. The explanatory memoranda have been drawn up by the Board of Managers of the management companies of the Merging Companies on February 2, 2011, describing the reasons for the Merger, the exchange ratio and any legal and



economic related implications of the Merger. A copy of these explanatory memoranda, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

- 3. The independent expert Ernst & Young S.A. ("E&Y"), having its registered office at Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, appointed upon the joint request of the Boards of Managers of the management companies of the Merging Companies, by order of the President of the Second Chamber of the Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, acting in commercial matters, has issued a single written report for the Merging Companies in accordance with Article 266 of the LSC. A copy of the report of E&Y and of the order, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
- 4. The explanatory memoranda, together with the respective documents required pursuant to Article 267 of the LSC, have been deposited at the registered office of each of the Merging Companies, for inspection by the shareholders on March 25, 2011, at least one (1) month prior to the date hereof. An attestation from each of the management companies of the Merging Companies certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.
 - V. The following resolutions are taken:

First resolution

The meeting approves the adoption of a multi compartment structure for the Company pursuant to Art 3 of the SICAR Law.

Second resolution

The meeting approves the amendments to the articles of association of the Company to allow for a multi compartment structure, to allow for the possibility to establish an investment committee for each compartment and to reduce the number of the net asset value calculation dates and consequently approves that the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

"Art. 1. Denomination. There is hereby established a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR (the "Company").

The Company shall be governed by the law of June 15, 2004 concerning the société d'investissement en capital à risque as amended (hereinafter the "2004 Law").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measures, however, shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

- **Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an undetermined duration from the date of its incorporation and may be dissolved and liquidated at any time in accordance with section 28 of the present articles of association of the Company (the "Articles").
- **Art. 4. Object.** The object of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning as permitted under the 2004 Law. The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore the Company may generally take any measure and carry out any operations, which it may deem useful to the accomplishment and development of its objective to the full extent permitted by the 2004 Law.

Art. 5. Compartments. The Manager of the Company may, in accordance with the terms of the 2004 Law, create as many compartments within the Company as it deems necessary according to criteria and procedures that it will define (each a "Compartment"). In such case, the prospectus of the Company as approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier and as amended from time to time (the "Prospectus") will be amended accordingly.

Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Manager creating such Compartment, correspond to a distinct subset of the assets and liabilities of the Company. Each Compartment will have a unique investment strategy, an independent risk profile and will make investments that are separate and distinct from the other Compartments. Within each Compartment, the Manager shall have the right to establish different Classes of Ordinary Shares (each a "Class"), which Classes of Ordinary Shares may be sub-divided into different subclasses of Ordinary Shares (each a "Sub-Class"). The different Classes and Sub-Classes may differ, inter alia, in their fee structure, minimum invest-



ment requirements, type of target investors and distribution policy applying to them. The Shares issued by any Compartment may be issued at a value unequal to the Shares issued by any other Compartment or with no par value. The rights of Investors resulting from their investment in a Compartment may differ from the rights resulting from an investment in any other Compartment.

Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Manager creating such Compartment, issue Ordinary Shares to the shareholders of such Compartment that represent an indirect participation in the assets and liabilities of that Compartment only. The Company shall be considered as one single entity. However, as between Shareholders and creditors, each Compartment shall be treated as a separate entity and Shareholders and creditors shall have no rights to, or claims against, the assets of any Compartment other than the Compartment in which that Shareholder has invested or against which the relevant creditor has a claim. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of Shareholders in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or the liquidation of that Compartment. External costs relating to the administration and general functioning of a Compartment shall be covered by the relevant Compartment. Expenses which are not specific to a particular Compartment shall be allocated to each relevant Compartment pro rata based on Commitments to those Compartments.

The consolidation currency of the Company is the euro. Each Compartment shall have its own reference currency (as indicated in the relevant annex of the Prospectus) and all transactions and calculations of the Company will be made in the currency of the relevant Compartment.

Art. 6. Share capital. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value (the "Shares") and shall at any time be equal to the total net assets of all Compartments of the Company pursuant to Article 14 hereof. The minimum subscribed capital of the Company, increased by the amount of the share premium if any, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorised as a SICAR under the 2004 Law, is one million Euro (EUR 1,000,000) or its equivalent in any other currency.

The share capital of the Company shall be represented by the following two categories of Shares:

- a) "Management Shares" all of which are subscribed by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company. The holder of Management Shares shall hereinafter be referred to as the "Manager" or "Unlimited Shareholder". On incorporation ten (10) Management Shares were subscribed by the Manager.
- b) Ordinary Shares subscribed by limited shareholders (actionnaire commanditaire) who are Well Informed Investors as defined in article 2 of the 2004 Law.

The holders of the Ordinary Shares shall be collectively referred to as the "Ordinary Shareholders" and each is an "Ordinary Shareholder".

The Unlimited Shareholder and the Ordinary Shareholders together shall hereinafter be referred to as "Shareholders". Upon issue, Shares must be at least 5% paid-up.

The Manager is authorised to create as many Compartments as it may decide in its discretion and to issue from time to time, in accordance with Article 11 hereof and the provisions of the Prospectus, an unlimited number of supplementary Ordinary Shares of any Class or Sub-Class in any Compartment without reserving to the existing Shareholders holding Shares of that Class or Sub-Class of that Compartment a preferential right to subscribe for the supplementary Ordinary Shares to be issued.

The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Shares of the Company.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

- **Art. 7. Determination of the investment objectives and Policies.** The Manager shall determine the investment objectives and policies of each Compartment of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Prospectus, in compliance with applicable laws and regulations.
- **Art. 8. Liability of the shareholders.** The Unlimited Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Ordinary Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their capital commitment ("Capital Commitment").

Each Compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Manager creating such Compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities of the Company. In relation to Shareholders and creditors in any Compartment, each Compartment shall be treated as a separate entity and Shareholders and creditors shall have no rights to, or claims against the assets of any Compartment other than the Compartment in which the relevant Shareholders has invested or against which the relevant creditor has a claim. The assets of any Compartment are exclusively available to satisfy the rights of the Shareholder in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or the liquidation of that Compartment. Similarly, the Shareholders and creditors of a Compartment will have no claim over the assets of any other Compartment based on their claim against that Compartment.



Art. 9. Shares. Ordinary Shares are exclusively restricted to Well Informed Investors as defined by article 2 of the 2004 Law.

Shares will only be issued in registered form.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by and under the responsibility of the Unlimited Shareholder and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Classes/Sub-Classes of Shares held by it and the amount paid up on each Share. Until notices to the contrary have been received by the Company or by one or more persons designated for such purpose by and under the responsibility of the Unlimited Shareholder, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a Shareholder demands issuance of more than one Share certificate for a Share, the cost of such additional certificates may be charged to such Shareholder.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, in case of transfer of Ordinary Shares, the prior written consent of the Manager (see Art. 10).

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall become void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its discretion, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share grants the right to one vote at every general meeting of Shareholders and at separate meetings of the holders of Shares of a Class or Sub-Class of a particular Compartment.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 10. Transfer of shares. The transfer of Shares is authorized within the limits foreseen by the law, these Articles and the Prospectus.

Every Ordinary Shareholder agrees not to sell, cede or transfer his Ordinary Shares other than in conformity with the cumulative conditions that follow.

- 1. Every Ordinary Shareholder agrees not to sell, assign or transfer any of his Shares of any Compartment to any of the existing Ordinary Shareholders of that Compartment or another or to third parties without the prior written consent of the Manager. The latter may, at its sole discretion and without indication of the reasons of its decision, refuse to approve or to register such transfer. For as long as it refuses to approve or to register such transfer, it shall use its best endeavours to ensure that it or any person named or designated by it offers to buy the Shares concerned by the transfer, or that the Company acquires the Shares at a price representing the Net Asset Value of the Shares of the relevant Class of the relevant Compartment determined in accordance with article 14 of the present Articles and the Prospectus on the Valuation Day set by the Manager.
- 2. The Shares are transferable provided that the purchaser, the beneficiary of the transfer or the transferee (the "Transferee") is qualified as a Well Informed Investor as defined in article 2 of the 2004 Law.
- 3. The Shares are transferable provided that the Transferee assumes in writing and in their entirety the vendor's or the transferor's outstanding obligations at the moment of sale or transfer, relating to holding of Shares in accordance with the terms of the Subscription Agreement (as defined below) concluded by the Transferor (his remaining obligations include, without limitation, the obligation to pay the outstanding amount of the transferor's Capital Commitments in conformity with all demands for payment made by the Manager).
- 4. The transferor remains jointly responsible with the Transferee for all the obligations outstanding at that time, in relation to the transferor's position as holder of the Shares (including, but not limited to, the obligation to pay any outstanding amount of the commitments in conformity with all demands for payment made by the Manager).



- 5. The transferor irrevocably and unconditionally guarantees, the punctual execution by the Transferee of all the transferor's remaining obligations at that time, in relation to the latter's position as holder of the Shares.
- **Art. 11. Issue of shares.** Potential Ordinary Shareholders shall be asked to commit to subscribe to Ordinary Shares in the relevant Compartment on one or more dates or periods as determined by the Manager (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus or any subscription agreement entered into between the Unlimited Shareholder and each Ordinary Shareholder (the "Subscription Agreement").

Payments for subscriptions for Ordinary Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date as determined by the Manager and as indicated and more fully described in the Prospectus or the Subscription Agreement. The Manager shall determine the modes of payment in relation to such subscriptions and as more fully described in the Prospectus and the Subscription Agreement. A subscription fee may be charged to investors subscribing to the Company.

The Manager may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Prospectus.

An Ordinary Shareholder will be in default if such Ordinary Shareholder fails to comply with requests from the Manager to pay up in full any amount undertaken when due and then fails to cure such default within seven (7) days. Upon default, the defaulting Ordinary Shareholder shall be subject to the defaulting procedure and penalties stipulated herein and, as the case may be, in the Prospectus.

Upon default, the Manager may in its sole discretion do any one or more of the following:

- 1. Apply amounts otherwise available for distribution to the defaulting Ordinary Shareholder toward the defaulted amount;
- 2. Cause the redemption without compensation of up to 100% of the defaulting Ordinary Shareholder's Shares. The redeemed Ordinary Shares may be distributed to non-defaulting Ordinary Shareholders of the same Compartment either (i) in proportion to their respective Capital Commitments or (ii) on any other equitable basis as the Manager determines. Non-defaulting Ordinary Shareholder's Shares may, at the option of the Manager, be obligated to fund any capital calls in connection therewith;
- 3. Subsequent to such redemption, sell the defaulting Ordinary Shareholder's Ordinary Shares to any buyer on such terms as the Manager may deem appropriate;
- 4. Cause the defaulting Ordinary Shareholder to remain liable for, and reduce its Ordinary Shares (valued at the lesser of their Net Asset Value or issue price per Ordinary Share) of the concerned Compartment by such Ordinary Shareholder's pro rata share of the Company's expenses and of losses (if any) of the Company relating to the relevant Class of the concerned Compartment;
- 5. Cause the defaulting Ordinary Shareholder not to share in any income or gain realized by the Company while continuing to be responsible for its pro rata share of all losses and expenses of the Company relating to the relevant Class of the concerned Compartment;
- 6. Charge interest on the amount for which the Ordinary Shareholder is in default at a rate of 3-month EURIBOR plus 4%;
 - 7. Prohibit the defaulting Ordinary Shareholder from participating in any future capital calls;
- 8. Reduce the unfunded Capital Commitment of the defaulting Ordinary Shareholder to zero or such other amount as the Manager may determine in its sole discretion;
- 9. Take such other actions as the Manager may deem necessary, desirable, and appropriate and which are in conformity with Luxembourg law in order to recover the amount for which the defaulting Ordinary Shareholder is in default.
- **Art. 12. Redemption of shares.** The Company is a closed-end risk capital investment company. Consequently, Shares of any Compartment shall not be repurchased upon the investor's request.

Shares may be redeemed at any time the Manager considers that to do so is in the best interest of the Company, according to the terms and conditions determined by the Manager, and within the limitations set out by law and these Articles. In particular, Shares may be redeemed, at the discretion of the Manager, on a proportional basis amongst the existing Shareholders of a particular Compartment, so as to distribute to Shareholders the net price resulting from the realisation of an investment by the Company in relation to such Compartment.

The redemption price shall be the Net Asset Value per Share of the Class or Sub-Class of Shares of the relevant Compartment determined in accordance with the provisions of article 14 and the Prospectus, on the Valuation Day set by the Manager.

After the third anniversary of the end of a Subscription Period for a particular Compartment or the third anniversary of the end of any Subsequent Subscription Period (as defined in the Prospectus) an investor may submit a proposal to the Manager to redeem his Shares at a price acceptable to the relevant investor which price shall be at a discount to Net Asset Value.

The Manager is not obliged to accept such proposal but may, at its discretion and within the limits set below, decide on any redemptions up to a maximum of 10% per annum of the total amount of Shares subscribed in the relevant Class or Sub-Class of the relevant Compartment and at a discount of five per cent or more to Net Asset Value.



Provided the Manager exercises his discretion to redeem and subsequent to investor acceptance, redemptions are executed once a year at a time decided by the Manager. If the amount of proposals exceeds 10% of the total commitments per Compartment then redemptions where investors proposed a price with the highest discount to Net Asset Value are undertaken first, continuing until the maximum amount acceptable for redemption has been reached. All completed redemptions are executed with the lowest accepted discount. The commitments related to the Shares redeemed are cancelled, leaving the redeeming investor with no rights or obligations to the assets of the redeemed Shares.

For the avoidance of any doubt, investors cannot demand redemption and any redemption is solely decided by the Manager at his full discretion within the limit set forth in the laws. As a condition for any redemption the Manager can demand that the investor provides a ruling from the relevant tax authorities showing that a redemption will not trigger any unforeseen or unacceptable taxation (for example in Denmark taxation as investment company "investeringsselskab"). Such a ruling should be provided before any decision regarding redemption is taken by the Manager.

A maximum commission of 3% of the Net Asset Value per Share of the relevant Compartment may be demanded by the Company for all the Share-redemptions. The amount of the commission shall be identical for each Shareholder of that Compartment redeeming at the same time.

If at any given time the liquidity of the relevant Compartment does not suffice to satisfy the redemption orders, the Company may borrow in cases where the Manager considers the liquidation of certain risk capital investments untimely and contrary to the interests of the Shareholders. Total commitments including invested amounts to the underlying investment by the Compartment shall not exceed by more than 20% the remaining total commitments including invested amounts from Ordinary Shareholders for each Class or Sub-Class.

The per-Share redemption price shall be paid within the period determined by the Manager and dependent on the cash position of the Company in relation to the relevant Compartment. Provided the cash position of the Company allows the redemption, the redemption payment period shall not exceed ten (10) business days from the date set for the redemption of the Shares.

In addition thereto, the Ordinary Shares issued in any Compartment shall be redeemed compulsorily (i) if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well Informed Investor or (ii) if an underlying investment has ceased to exist and all capital and profits in relation to that underlying investment have been distributed to the Shareholders of the relevant Compartment or (iii) in accordance with Article 11§5(b) above.

The Company shall have the right, if the Manager so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder who agrees, in kind, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to such redemption price. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the Transferee.

Art. 13. Conversion of shares. Shares of any Classes or Sub-Classes of a Compartment may not be converted into Shares of the same Class or Sub-Class in another Compartment or Shares of another Class or Sub-Class of another Compartment.

Art. 14. Determination of the net asset value.

14.1.- Calculation of the net asset value The net asset value (the "Net Asset Value") of each Class or Sub-Class of Shares of each Compartment, shall be calculated by the administrative agent under the responsibility of the Manager on an annual basis on the last day of December (the "Valuation Day") by dividing the value of the net assets held by the relevant Compartment attributable to the Class/Sub-Class of Shares of the Compartment in question—including revenue available at the date of valuation, less the liabilities of the relevant Compartment attributable to the Class/Sub-Class of Shares of such Compartment - by the number of Shares of that Class/Sub-Class in circulation at that date. Should one of these days fall on a Luxembourg bank holiday such Valuation Day will be the next business day, which is not a bank holiday in Luxembourg.

The Net Asset Value per Share shall be calculated in the reference currency of the relevant Compartment to two (2) decimal points.

All assets and liabilities not expressed in the reference currency of the relevant Compartment shall be converted at the rate of exchange applied in Luxembourg on the Valuation Day described above. If the rate is not available it shall be determined in good faith following procedures established by the Manager.

For investments in other SICARs or in other similar entities, which invest in risk capital, the fair value shall be represented by the last available Net Asset Value.

The auditor monitors the calculation of the Net Asset Value at the end of the financial year.

The Evaluation of the net assets:

The Company's assets shall include:

- 1. cash at hand and on deposit, including interest due and accrued;
- 2. all bills and demand notes and accounts receivable (including the result of the sale of securities that have not yet been received);



- 3. all shares, debt securities, subscription rights, guarantees, hedging options and other securities, financial instruments and similar assets held or contracted for and by the Company (it being understood that the Company may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or exrights);
- 4. all dividends and cash distribution may be received by the Company provided that information regarding same is reasonably available to the Company;
- 5. all interest due but not yet received and all interest yielded up to the Valuation Date by securities owned by the Company, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
 - 6. the cash value of future contracts and put and call option contracts in which the Company holds an open position;
- 7. the expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing the Shares, to the extent that the Company must be charged; and
 - 8. all other assets of whatever nature, including prepaid expenses.

The Company's liabilities shall include:

- 1. all borrowings, bills matured and accounts due;
- 2. all capitalised interest on the borrowings of the Company (including cumulative expenses incurred by these borrowings);
- 3. all commitments agreed or due (including without limitation, administrative liabilities, management fees including performance fees and the custodian charges as they fall due);
- 4. all liabilities known, whether matured or not, including all matured contractual obligations that involve payments in cash or in kind including the amount of dividends declared by the Company but not yet paid;
- 5. all reserves for future taxes based on revenue or capital on the Valuation Day, determined at one time or another by the Company and other reserves authorised or approved by the Manager, as well as all amounts the Manager may consider as an allocation for the contingent debts of the Company.
- 6. all other commitments of the Company of any kind whatsoever conforming with generally approved accounting practice. For the purpose of estimating the amount of such commitments the Company shall take into account all of its payable expenses such as described in the section "Expenses" of the Prospectus. For the purpose of estimating the amount of such liabilities, the Company may factor in any regular or recurrent administrative and other expenses on the basis of an estimate for the year or any other period by dividing the amount in proportion to the fractions of such period.

In any case, the fair value, for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the "Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital" established by EVCA (European Venture Capital Association).

In the case of investment in an investment fund the Unlimited Shareholder shall accept the latest available Net Asset Value. However, the Net Asset Value so received may be adjusted if, in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder, such value does not reflect the fair value of the investment fund.

In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events, the Manager, exercising prudence and acting in good faith and on a consistent basis, is entitled to use other generally recognised valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances.

14.2.- Temporary suspension of the calculation of the Net Asset Value

The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value per Share of one or more Compartment if such a suspension is justified in the interests of the Shareholders or is necessary in the case of exceptional circumstances or events in the interest of the Shareholders, as in the following circumstances:

- 1. during any period, other than ordinary holiday or customary closings, when any market or stock exchange is closed, or when transactions are suspended, submitted to restrictions or are subject to significant short term fluctuations and such is the main market or stock exchange for a significant part of the Company's assets attributable to such Compartment;
- 2. during any period when an emergency exists, such as a political, economic, military, financial or social emergency or a strike or an event of force majeure beyond the control or responsibility of the Manager, as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Compartment;
- 3. during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any investments on behalf of the Company or any of its Compartments cannot, in the opinion of the Manager, be carried out at the normal rates of exchange;
 - 4. during any period when calculation of the net asset value of the underlying investments is suspended.

This list is explanatory and not exhaustive.

It is prohibited to issue or redeem Shares of any Compartment during the suspension period. The Shareholders must be informed of any suspension of the calculation of the Net Asset Value, according to the methods set out by the Manager.



Art. 15. Manager. NG Private Equity Management S.à r.l. is the only unlimited shareholder (associé commandité) of the Company and as a consequence is the Manager. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements mentioned in Article 17 below, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

The Manager shall receive a reasonable remuneration for rendering its services as determined in the Prospectus and the relevant agreement entered into between the Company and the Manager.

Art. 16. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the object of the Company.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager.

The Manager may be assisted by an investment committee in respect of each Compartment, in charge of recommending investment or divestment opportunities to the relevant Compartment as described in the Prospectus. An investment committee will be an advisory organ only and may not take any decisions on behalf of the SICAR. The members of such investment committee shall be appointed by the Manager and the investors of each Compartment as further described in the Prospectus.

Art. 17. Removal of the manager. The Unlimited Shareholder may only be removed from its capacity as Manager of the Company in the event of (i) the Unlimited Shareholder's, fraud, gross negligence, willful misconduct, bad faith or reckless disregard of its obligations and duties, and (ii) two-thirds (2/3) of the Ordinary Shareholders, so approving in a general meeting of Shareholders, it being understood that the conditions under (i) and (ii) are cumulative

In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that any Management Shares held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

In case of removal as well as in the event of the Unlimited Shareholder's legal incapacity or inability to act, a general meeting of Shareholders acting in accordance with these Articles, shall elect another Unlimited Shareholder of the Company, it being understood that a resolution of the Shareholders' meeting shall be validly passed without the favourable vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder undertakes that in the event of resignation from its capacity as Manager of the Company it shall procure that any Management Shares held by it are transferred to any successor manager of the Company.

Art. 18. Signatory authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager as more particularly described in the articles of association of the Manager.

No Ordinary Shareholder shall represent the Company.

Art. 19. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian"), which meets the requirements of the 2004 Law. The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Custodian, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to withdraw, the Manager shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

The Manager may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor Custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Custodian shall respectively cease:

- 1. in the case of voluntary withdrawal of the Custodian or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;
- 2. where the Custodian or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceeding or have been put into liquidation; or
 - 3. where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorisation of the Company or the Custodian.

Art. 20. Advisers. The Unlimited Shareholder, in carrying out its management functions, may be assisted by an adviser or advisers to the Company (the "Advisers" or each an "Adviser").

The Unlimited Shareholder, in respect of each Compartment may appoint an Adviser to advise the Company with respect to investment and divestment decisions, strategic focus, investment objectives, investment policy of the relevant



Compartment and the operations of the Company relating to such Compartment. The Unlimited Shareholder will, enter into an agreement with each Adviser for the provision of their respective services, and the determination of their respective remuneration. The Company will not have any obligation to invest in any company or asset identified by the Adviser of any Compartment nor shall it in any way be bound to follow advice given by the Adviser of any Compartment. The Unlimited Shareholder will terminate the agreement with any Adviser if Shareholders of the relevant Compartment so resolve at a meeting of the shareholders of such Compartment at which the conditions as to attendance and majority set out in article 22 below in relation to an amendment of the Articles are met with respect to the relevant Compartment.

Art. 21. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager or the Advisers are interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager, director or officer of the Company or the Advisers who serve as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 22. General meeting of shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of Shareholders amending the Articles or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty (50) per cent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the Manager.

Any resolution of a Shareholders' meeting to the effect of voluntarily giving up the SICAR status pursuant to the 2004 Law shall be passed with the unanimous vote of all Shareholders and the prior approval of the Luxembourg financial regulatory authority (Commission de Surveillance du Sectuer Financier).

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least fifteen (15) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares.

The annual general meeting shall be held on the first Friday of the month of June at 11am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Manager.

Art. 23. General meeting of shareholders in a compartment or in a class of shares. The Shareholders of a Class of Shares or Sub-Class of Shares issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relates exclusively to such Class or Sub-Class of the relevant Compartment.

Each resolution of a Shareholders meeting entailing a variation of rights of a Class or Sub-Class of any Compartment must be approved by a meeting of Shareholders at which the conditions as to attendance and majority set out in article 22 in relation to an amendment of the Articles are met with respect to the relevant Class or Sub-Class of Shares of the relevant Compartment.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders in a Compartment or in a Class of Shares are passed by a simple majority of the validly cast votes.

Any change in the investment policy and/or in the fee structure of a Compartment or of a Class/Sub-Class of Shares of the Company shall be approved pursuant to a resolution of a general meeting of Shareholders in the concerned Compartment or in the concerned Class/Sub-Class of Shares.

Any resolution of a general meeting of Shareholders in a Compartment or in a Class or Sub-Class of Shares involving any change in the Prospectus and/or creating rights or obligations of the Compartment or of a Class or Sub-Class of Shares vis-à-vis third parties must be approved by the Manager.

The general meeting of Shareholders in a Compartment or in a Class or Sub-Class of Shares shall meet upon call by the Manager in the manner as set out in Article 22 above.

If all Shareholders concerned by the meeting are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.



- Art. 24. Vote. Each Share entitles the Shareholder thereof to one vote.
- **Art. 25. Fiscal year.** The Company's fiscal year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.
- **Art. 26. Annual report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.
 - Art. 27. Distributions. The Management Shares do not carry any right to dividends or distribution.

The right to dividends or distribution with respect to other Class or Sub-Class of Ordinary Shares of any Compartment as well as the payment of interim dividends are determined by the Manager and further described in the Prospectus.

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Manager. Further, in case of withdrawal of the Manager and save for the appointment of a new manager, the withdrawal of the Manager shall necessarily imply that the Company is dissolved. In the event of withdrawal of the Manager without appointment of a new Manager, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company.

Moreover, the Manager shall submit to the general Shareholders meeting the dissolution of the Company upon sale or liquidation of all the investments of the latter.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be natural or legal persons) named by the Shareholders, who shall determine their powers and remuneration. Such liquidators must be approved by the Luxembourg supervisory authority and shall furnish all the guarantees of honourability and professional capacity.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated, without such separate liquidation resulting in the liquidation of another Compartment. Only the liquidation of the last remaining Compartment of the Company will result in the liquidation of the Company.

At the proposal of the Manager, and unless otherwise provided by law, each Compartment may be dissolved by resolution of the Shareholders of the concerned Compartment adopted with the quorum and majority as required for amending the Articles.

After the payment of all the debts and charges of the Company, and of the liquidation fees, the net assets shall be distributed amongst the shareholders in proportion to their number of Shares held by them in the Compartment or in the Class of Shares concerned.

Art. 29. Indemnification. The Manager, the Advisers, any placement agent, any administrator, the Custodian, and any controlling person, affiliates, managers, directors, members, officers, employees, delegates, agents, shareholders or legal representatives of any of them (the "Indemnified Parties") will be indemnified solely out of the assets of the Company, including from any Capital Commitments from and against any loss, expense, judgment, settlement costs, fees and related expenses (including legal fees and expenses), costs or damages suffered or sustained by reason of being or having been a person in the class of Indemnified Persons or arising out of or in connection with action or failure to act on the part of such Indemnified Person to the extent permitted by applicable law, unless such act or failure to act was the result of the wilful misfeasance, gross negligence or criminal wrongdoing of such Indemnified Person.

The Manager will, in its discretion, upon the advice of counsel to the effect that an Indemnified Person is not likely to be found not to be entitled to indemnification hereunder, advance to any Indemnified Person reasonable legal fees and other costs and expenses incurred in connection with the defence of any action or proceeding which arises out of such conduct. In the event that such an advance is made by the Company, it will be subject to repayment to the extent that it is finally judicially determined that the Indemnified Person was not entitled to indemnification.

No Indemnified Party will be liable to any Shareholder for any act or failure to act on behalf of any Shareholder or the Company unless such act or failure to act resulted from fraud, wilful misconduct, gross negligence or criminal wrongdoing of such person or entity. Each Indemnified Person may consult with counsel and accountants regarding Company affairs and is to be fully protected and justified in any action or inaction, which is taken in accordance with the advice or opinion of such counsel or accountants. The foregoing provisions, however, may not be construed to relieve any Indemnified Person of any liability to the extent (but only to the extent) that such liability may not be waived, modified or limited under applicable law.

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of the 10 August 1915 relating to commercial companies (the "1915 Law") and the 2004 Law as such laws have been or may be amended from time to time."

Third resolution

The meeting approves the creation of NG Private Equity SCA SICAR - Nordic Growth I and decides to allocate the existing Sub-Class B1 Shares and the existing Sub-Class B2 Shares of the Company having no par value into such compartment .



Fourth resolution

The meeting acknowledges the accomplishment of all formalities prescribed in Article 267 of the LSC.

Fifth resolution

The meeting, after having reviewed (i) the merger proposal dated February 2, 2011, jointly drawn up by the Boards of Managers of the management companies of the Merging Companies; (ii) the explanatory memorandum to the merger proposal dated February 2, 2011, drawn up by the Board of Managers of the management company of the Company in accordance with Article 265 of the LSC and (iii) the written report of E&Y dated February 25, 2011 drawn up in accordance with Article 266 of the LSC, approves the Merger as contemplated by the merger proposal and the explanatory memoranda to the merger proposal drawn up by each of the management company of the Merging Companies whereby the SCS shall merge into the Company by way of absorption by the Company of the SCS and without liquidation of the SCS.

Sixth resolution

The meeting approves the allocation of (i) new Class B2 Shares of NG Private Equity SCA SICAR – Nordic Growth I to the shareholders of the Sub-Class B2 Shares of the SCS and (ii) new Class A Share of the SICAR to the shareholder of the Class A Share of the SCS as a result of the Merger pursuant to the exchange ratio as indicated in the merger proposal.

The meeting approves the creation and the issue of (i) 60,000 new Class B2 Shares of NG Private Equity SCA SICAR – Nordic Growth I and (ii) 1 Class A Share of the SICAR with no par value, fully paid up (the "Merger Shares") in consideration for the transfer by operation of law of all assets and liabilities of the SCS to the Company.

The written report drawn up by E&Y, the independent expert of the Merging Companies, on February 25, 2011 to verify, in accordance with the LSC, the exchange ratio, concluded that:

- "Based on the work performed, nothing came to our attention that causes us to believe that:
- the share exchange ratio adopted in the draft terms of merger is not fair and reasonable;
- the valuation method used to arrive at the share exchange ratio is not adequate and appropriate in the circumstances."

Seventh resolution

The meeting accepts the exchange ratio fixed at:

- (i) one (1) Class B2 Merger Share of NG Private Equity SCA SICAR Nordic Growth I for seven point fifty nine (7.59) existing Sub-Class B2 Shares of the SCS; and
 - (ii) one (1) Class A Merger Share of the SICAR for each one (1) existing Class A Share of the SCS;

by the merger proposal and the explanatory memorandum drawn up by each of the Merging Companies.

The meeting further decides to allocate:

- (i) The Class B2 Merger Shares to the holder of the Sub-Class B2 Shares of the SCS; and
- (ii) The Class A Merger Share to the holder of the Class A Share of the SCS.

The existing Sub-Class B1 Shares of the SCS entirely subscribed by the Company shall be automatically cancelled by operation of law upon the completion of the Merger and the Company shall not receive any new shares of the Company in exchange.

The Merger Shares shall be entitled to any distribution made in respect of the shares issued in their relevant compartment as of the effectiveness of the Merger in accordance with the articles of association of the Company.

The meeting requests the Board of Managers of the management company of the Company to register the Merger Shares in the share register of the Company in the name of the shareholders of the SCS and to carry out, in accordance with Article 273(2) of the LSC, the publication formalities and other legal requirements.

Eight resolution

The meeting states that the Merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions will be effective between the Merging Companies on April 28, 2011 and vis-à-vis third parties on the date of publication of this notarial deed in the Mémorial.

Declaration

In accordance with Article 271 (2) of the LSC, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to realize the Merger.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.



The document having been read to the persons appearing known to the notary by their respective surname, given name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le vingt huit avril,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant Niederanven,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NG Private Equity SCA SICAR, une société d'investissement à capital en risque luxembourgeoise, sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (la "Société"), enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129404, constituée en vertu d'un acte du notaire instrumentant daté du 1 er juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 1712 du 13 Août 2007.

L'assemblée a été présidée par Maître Christine Marc, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

Le Président a nommé comme secrétaire Maître Philipp Moessner, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric Lemoine, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire des actionnaires est le suivant:
- (i) Approbation de l'adoption d'une structure à compartiments multiples pour la SICAR, conformément à l'article 3 de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (la "Loi SICAR");
- (ii) Approbation des modifications des statuts de la SICAR pour autoriser une structure à compartiments multiples, autoriser la possibilité d'établir un comité d'investissement pour chaque compartiment et réduire à un, le nombre de dates de calcul de la valeur nette d'inventaire;
- (iii) Approbation de la création de NG Private Equity SCA SICAR Nordic Growth I et allocation des actions de Sous-Catégorie B1 et Sous-Catégorie B2 existantes de la Société n'ayant pas de valeur nominale au sein dudit compartiment;
- (iv) Constatation de l'accomplissement de toutes les formalités concernant la fusion de la manière prescrite par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée;
- (v) Approbation de la fusion aux termes de laquelle Nordic Growth I SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RCSL") sous le numéro B133305 (la "SCS") va fusionner avec la Société par voie d'absorption de la SCS par la Société, sans liquidation de la SCS (la "Fusion") (la SCS et la Société étant ci-après désignées les "Sociétés Fusionnantes") de la manière envisagée par (i) le projet de fusion tel que déposé auprès du RCSL et publié dans le Mémorial, (ii) le rapport écrit détaillé relatif au projet de fusion susmentionné, rédigé par le Conseil de Gérance de la société de gestion de la Société agissant pour le compte de la Société, et (iii) le rapport écrit détaillé relatif au projet de fusion susmentionné, rédigé par le Conseil de Gérance de la société de gestion de la SCS, tels que déposés, avec les documents pertinents, aux bureaux respectifs de chacune des Sociétés Fusionnantes;
- (vi) Approbation de l'octroi d'actions de Catégorie B2 de NG Private Equity SCA SICAR –Nordic Growth I et d'une action de Catégorie A de la Société aux détenteurs d'actions de la Sous-Catégorie B2 et une action de Catégorie A de la SCS conformément au rapport d'échange tel qu'indiqué dans le projet de fusion, avec effet à la date d'exécution de la Fusion.
 - (vii) Prise d'effet de la Fusion ainsi que des autres éléments à l'ordre du jour.
- II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que leurs parts sont identifiables sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les porteurs de parts par procuration représentant les actionnaires, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- III. Il résulte de la liste de présence que les actions représentées à la présente assemblée extraordinaire, comparées aux actions émises, se présentent comme suit
- 10 actions de Catégorie A, 450.000 actions de Sous- Catégorie B1 et 5.000 actions de Sous- Catégorie B2 représentant 100% du capital social souscrit de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de telle sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.
- IV. Les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales telle que modifiée (la "LSC"), concernant les fusions, ont été accomplies comme suit:
- 1. Le projet de fusion tel que conjointement établi par les Conseils de Gérance des sociétés de gestion des Sociétés Fusionnantes le 2 février 2011, a été déposé auprès du RCSL et a été publié dans le Mémorial le 25 février 2011, au moins un (1) mois avant la date des présentes.
- 2. Les rapports écrits détaillés ont été rédigés pas les Conseils de Gérance des sociétés de gestion des Sociétés Fusionnantes le 2 février 2011, décrivant les raisons de la Fusion, le rapport d'échange et toutes implications légales et économiques inhérentes à la Fusion. Une copie de ces rapports écrits détaillés, après avoir été signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, devra rester annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.



- 3. L'expert indépendant Ernst & Young S.A. («E&Y»), ayant son siège social au Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg, désigné sur requête conjointe des Conseils de Gérance des sociétés de gestion des Sociétés Fusionnantes, sur ordonnance du Président de la Seconde Chambre du Tribunal d'Arrondissement et à Luxembourg, agissant en affaires commerciales, a émis un seul rapport écrit pour les Sociétés Fusionnantes conformément à l'article 266 de la LSC. Une copie du rapport de E&Y et de l'ordonnance, après avoir été signée ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant devra rester annexée au présent acte, afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.
- 4. Les rapports écrits détaillés, accompagnés des documents respectivement requis en vertu de l'Article 267 de la LSC, ont été déposés au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes pour examen par les actionnaires en date du 25 mars 2011, un (1) mois au moins avant la date des présentes. Une attestation provenant de chacune des sociétés de gestion des Sociétés Fusionnantes certifiant de la disponibilité de ces documents doivent, après avoir été signées ne varietur par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, rester annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
 - V. L'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve l'adoption d'une structure à compartiments multiples pour la Société conformément à l'article 3 de la Loi SICAR.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les modifications apportées aux statuts de la Société pour permettre une structure à compartiments multiples, autoriser la possibilité d'établir un comité d'investissement pour chaque compartiment et réduire le nombre de dates pour le calcul de la valeur nette d'inventaire et approuve en conséquence que les statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé par la présente une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) dotée d'un capital variable sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de NG PRIVATE EQUITY S.C.A. SICAR (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être établi des succursales, filiales ou autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise.

- **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée à partir de la date de sa constitution et peut être dissoute et liquidée à tout moment conformément à l'article 28 des présents statuts de la Société (les "Statuts").
- **Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose, en capital à risque au sens le plus large, tel que permis par la Loi de 2004. La Société peut également investir les fonds dont elle dispose dans tous autres actifs autorisés par la loi et compatibles avec son objet.

De plus, la Société peut généralement prendre toutes mesures et faire toute opération, qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans le sens le plus étendu tel que permis par la Loi de 2004.

Art. 5. Compartiments. Le Gérant de la Société peut, conformément aux termes de la Loi de 2004, créer autant de compartiments au sein de la Société qu'il l'estime nécessaire, conformément aux critères et procédures qu'il définira (chacun d'entre eux étant un "Compartiment"). Dans ce cas, le prospectus de la Société tel qu'approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier et modifié le cas échéant (le "Prospectus") sera modifié en conséquence.

Sauf indication contraire dans la résolution du Gérant créant un Compartiment, chaque Compartiment correspond à un sous-ensemble distinct de l'actif et du passif de la Société. Chaque Compartiment a une stratégie d'investissement unique, un profil de risque indépendant et fait des investissements qui sont séparés et distincts des autres Compartiments. Au sein de chaque Compartiment, le Gérant a le droit d'établir différentes Catégories d'Actions Ordinaires (chacune, une "Catégorie"), lesquelles Catégories d'Actions Ordinaires peuvent être sous-divisées en différentes sous-catégories d'Actions Ordinaires (chacune une "Sous-Catégorie"). Les différentes Catégories et Sous-Catégories peuvent varier, notamment, par leur structure des frais, leurs conditions minimales d'investissement, leur type d'investisseurs ciblés et la politique de distribution qui leur est applicable. Les Actions émises par tout Compartiment peuvent être émises à une valeur inégale à celle des Actions émises par tout autre Compartiment ou sans valeur nominale. Les droits des Investisseurs



résultant de leur investissement dans un Compartiment peuvent différer des droits résultant d'un investissement dans tout autre Compartiment.

Sauf indication contraire dans la résolution du Gérant créant un Compartiment, chaque Compartiment émet des Actions Ordinaires aux actionnaires de ce Compartiment qui représentent une participation indirecte dans l'actif et le passif de ce Compartiment seulement. La Société est considérée comme une seule entité. Toutefois, comme entre les Actionnaires et les créanciers, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et les Actionnaires et créanciers n'ont pas de droits ou de créances envers les actifs de tout Compartiment autre que le Compartiment dans lequel cet Actionnaire a investi ou contre lequel le créancier concerné a une créance. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement destinés à satisfaire les droits des Actionnaires de ce Compartiment et les droits des créanciers dont les créances sont nées en raison de la création, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Les frais externes se rapportant à l'administration et au fonctionnement général d'un Compartiment, seront couverts par le Compartiment concerné. Les dépenses qui ne sont pas spécifiques à un Compartiment particulier seront allouées à chaque Compartiment au pro rata des Engagements de chaque Compartiment.

La devise de consolidation de la Société est l'euro. Chaque Compartiment a sa propre devise de référence (tel qu'indiquée dans l'annexe concernée du Prospectus) et toutes les transactions et calculs de la Société seront faits dans la devise du Compartiment concerné.

Art. 6. Capital social. Le capital de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale (les "Actions"), et est à tout moment égal à la somme des actifs nets de tous les Compartiments de la Société, conformément à l'Article 14 des présents Statuts. Le capital souscrit minimum de la Société, augmenté par le montant des primes d'émission, le cas échéant, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que SICAR sous la Loi de 2004, est d'un million d'Euro (1,000,000 EUR) ou équivalent dans tout autre devise.

Le capital social de la Société est représenté par les deux catégories d'Actions suivantes:

- a) les «Actions de Gérance» dont l'ensemble est souscrit par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société. Le détenteur des Actions de Gérance sera désigné ci-après comme étant le "Gérant" ou "l'Associé Commandité". Lors de la Constitution, dix (10) Actions de Gérance furent souscrites par le Gérant.
- b) les "Actions Ordinaires" souscrites par les actionnaires commanditaires qui sont les Investisseurs Avertis tels que définis à l'article 2 de la Loi de 2004.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront désignés collectivement comme étant les "Actionnaires Ordinaires" et chacun d'entre eux, un "Actionnaire Ordinaire".

L'Associé Commandité et les Actionnaires Ordinaires sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaires».

Lors de l'émission, les Actions doivent être au moins libérées à 5%.

Le Gérant est autorisé à créer autant de Compartiments qu'il estime nécessaire et de manière discrétionnaire et à émettre le cas échéant, conformément à l'Article 11 ci-dessous et aux dispositions du Prospectus, un nombre illimité d'Actions Ordinaires supplémentaires de toute Catégorie ou Sous-Catégorie au sein de tout Compartiment sans réserver aux Actionnaires existants détenant des Actions dans cette Catégorie ou Sous-Catégorie de ce Compartiment un droit préférentiel pour souscrire les Actions Ordinaires supplémentaires à émettre.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions attachées à la souscription de toute Action de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise et selon les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, procéder au rachat de ses propres Actions.

- Art. 7. Détermination des politiques et Objectifs d'investissement. Le Gérant détermine les objectifs et les politiques d'investissement de chaque Compartiment de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus dans le Prospectus, conformément aux lois et règlements applicables.
- **Art. 8. Responsabilité des actionnaires.** L'Associé Commandité est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales des Actionnaires, et ne seront engagés que dans la limite de leur engagement social (l'"Engagement Social").

Un Compartiment correspond, sauf disposition contraire dans la résolution du Gérant créant ce Compartiment, à une partie distincte des actifs et du passif de la Société. Par rapport aux Actionnaires et aux créanciers de chaque Compartiment, chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et les Actionnaires et créanciers n'ont pas de droit ou de créance envers les actifs de tout Compartiment autre que le Compartiment dans lequel les Actionnaires concernés ont investi ou contre lequel les créanciers concernés ont une créance. Les actifs de chaque Compartiment sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des Actionnaires de chaque Compartiment et les droits des créanciers dont les créances sont nées en raison de la création, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. De même, les Actionnaires et créanciers d'un Compartiment n'auront aucun droit sur les actifs des autres Compartiments en raison de leurs créances détenues à l'égard de ce Compartiment.



Art. 9. Actions. Les Actions Ordinaires sont réservées exclusivement aux Investisseurs Avertis ("Well Informed Investors"), tel que ce terme est défini à l'article 2 de la Loi de 2004.

Les Actions seront émises sous la forme nominative.

Tout Actionnaire recevra, dès acceptation de souscription et preuve de paiement reçue en contrepartie des Actions de la Société, une confirmation de sa participation.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre"), lequel devra être conservé par l'Associé Commandité ou une ou plusieurs personnes désigné(es) à cet effet par et sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité et le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et les Catégories /Sous-Catégories d'Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré relatif à chaque Action. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par et sous la responsabilité de l'Actionnaire Commandité, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour par la Société et cette dernière pourra notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et avis ainsi que les références bancaires pour l'accomplissement de tout paiement.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominatives peuvent être émis à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, soit par fac-similé. Si des certificats d'Actions sont émis à un Actionnaire et si cet Actionnaire demande à ce que plus d'un certificat par Action lui soit émis, les frais supplémentaires y afférents seront mis à sa charge.

La cession d'Actions sera effectuée par une inscription de la cession et qui devra être faite dans le Registre dès la remise à la Société de l'acte de cession fourni à cet effet par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de cession exigés par la Société et, dans le cas d'une cession d'Actions Ordinaires, du consentement écrit préalable du Gérant (voir Art. 10).

Si un Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel devra être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Action ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en rapport avec ladite émission et inscription sur le Registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat d'Actions.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits en proportion de la fraction d'Action qu'elles représentent mais elles ne donneront cependant pas de droit de vote.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque assemblée générale des Actionnaires ainsi qu'aux assemblées générales distinctes des détenteurs d'Actions d'une Catégorie ou Sous-Catégorie d'un Compartiment particulier.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenue(s) en commun et si la propriété de telle(s) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. Le manquement à la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) Action(s).

Art. 10. Cession d'actions. La cession des Actions est autorisée dans les limites prévues par la loi, les présents Statuts et le Prospectus.

Chaque Actionnaire Ordinaire accepte de ne pas vendre, céder ou transférer ses Actions Ordinaires autrement qu'en conformité avec les conditions cumulatives suivantes:

- 1) Chaque Actionnaire Ordinaire accepte de ne pas vendre, céder ou transférer aucune de ses Actions de tout Compartiment à tout autre Actionnaire Ordinaire existant de ce Compartiment ou d'un autre, ou tout autre partie tierce, sans le consentement préalable du Gérant. Ce dernier peut, à sa seule discrétion et sans avoir indiqué les raisons de sa décision, refuser d'approuver et d'inscrire une telle cession. Aussi longtemps qu'il refuse d'approuver ou d'inscrire une telle cession, il doit utiliser ses meilleurs efforts pour s'assurer qu'il ou une personne nommée ou désignée par lui achète les Actions concernées par la cession ou que la Société acquière les Actions à un prix représentant la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Catégorie d'Actions concernée du Compartiment concerné, déterminée conformément avec l'article 14 des présents Statuts et du Prospectus au jour de Valorisation fixé par le Gérant;
- 2) Les Actions ne peuvent être cédées qu'à la condition que l'acquéreur, le bénéficiaire de la cession ou le cessionnaire (le «Cessionnaire») soit qualifié d'Investisseur Averti tel que ce terme est défini à l'article 2 de la Loi de 2004.
- 3) Les Actions sont transférables à la condition que le Cessionnaire assume entièrement par écrit les obligations existantes du vendeur ou du cédant au moment de la vente ou de la cession et concernant la détention des Actions conformément aux termes du Contrat de Souscription (tel que définit ci-dessous) conclu par le Cessionnaire (et ses obligations restant dues incluant, entre autres, l'obligation de payer le montant dû des Engagements Sociaux du cédant, conformément à l'ensemble des demandes de paiement faites par le Gérant).



- 4) Le cédant demeure conjointement responsable avec le Cessionnaire de toutes les obligations existantes, en raison de sa qualité de cédant en tant que détenteur des Actions (incluant entre autre, l'obligation de payer tout montant de ces engagements existants conformément aux demandes de paiement faites par le Gérant).
- 5) Le cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement l'exécution ponctuelle par le Cessionnaire de toutes les obligations existantes du cédant du fait de sa qualité de détenteur d'Actions du cédant.
- Art. 11. Emission d'actions. Il sera proposé à tout Actionnaire Ordinaire potentiel de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires du Compartiment concerné à une ou plusieurs dates ou périodes telles que déterminées par le Gérant (chacune un "Closing") et qui seront indiquées et décrites plus amplement dans le Prospectus ou dans tout contrat de souscription conclu entre l'Actionnaire Commandité et chaque Actionnaire Ordinaire (le "Contrat de Souscription").

Les paiements pour les souscriptions aux Actions Ordinaires devront être effectués en totalité lors d'un Closing ou à une autre date telle que déterminée par le Gérant, indiquée et décrite plus amplement dans le Prospectus ou le Contrat de Souscription. Le Gérant détermine les modes de paiement relativement à ces souscriptions tels que décrits plus amplement dans le Prospectus et le Contrat de Souscription. Les frais de souscription pourront être à la charge des investisseurs souscrivant dans la Société.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des engagements minima lors d'un Closing, des engagements subséquents, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. Toutes ces autres conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Prospectus .

Un Actionnaire Ordinaire sera défaillant lorsqu'il ne procèdera pas entièrement au paiement, à la demande du Gérant des sommes engagées et dues et qu'une telle défaillance ne sera pas surmontée dans un délai de sept (7) jours. Dès la survenance d'une défaillance, l'Actionnaire Ordinaire défaillant sera soumis à la procédure de défaillance et aux pénalités qui sont stipulées dans ces Statuts et le cas échéant dans le Prospectus.

A la survenance d'une défaillance, le Gérant peut, de manière discrétionnaire, entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes:

- 1) Utiliser les sommes qui sont normalement disponibles pour distribution à l'Actionnaire Ordinaire défaillant pour payer les montants objet de la défaillance;
- 2) Provoquer le rachat jusqu'à hauteur de 100% des Actions de l'Actionnaire Ordinaire défaillant, et ce sans compensation. Les Actions Ordinaires rachetées peuvent être distribuées aux Actionnaires Ordinaires non défaillants du même Compartiment, soit (i) à proportion de leur Engagement Social respectif, soit (ii) sur toute autre base équitable telle que déterminée par le Gérant. Les Actionnaires Ordinaires non défaillants qui acceptent une distribution des Actions dudit Actionnaire Ordinaire défaillant peuvent, selon l'exercice d'une telle faculté par le Gérant, être obligés de financer tout appel de fonds relatif à ladite défaillance;
- 3) Suite à un tel rachat, vendre les Actions Ordinaires de l'Actionnaire Ordinaire défaillant selon les termes et conditions que le Gérant considèrera les plus appropriés;
- 4) Faire en sorte que l'Actionnaire Ordinaire défaillant reste responsable à hauteur de, et réduise ses Actions Ordinaires (évaluées au montant le plus faible de leur Valeur Nette d'Inventaire ou au prix d'émission par Action Ordinaire) du Compartiment concerné, au pro rata de la part de cet Actionnaire Ordinaire dans les dépenses de la Société et des pertes (le cas échéant) de la Société en fonction de la Catégorie d'Actions du Compartiment concerné;
- 5) Faire en sorte que l'Actionnaire Ordinaire défaillant ne partage aucun revenu ou gain réalisé par la Société tout en laissant subsister sa responsabilité au pro rata de sa participation en relation avec les pertes et les dépenses de la Société conformément à la Catégorie d'Actions concernée du Compartiment concerné;
- 6) Appliquer un intérêt à un taux de 3 mois EURIBOR augmenté de 4% sur la somme pour laquelle l'Actionnaire Ordinaire a défailli;
 - 7) Interdire à l'Actionnaire Ordinaire défaillant de participer à tout appel de fonds futur;
- 8) Réduire l'Engagement Social non libéré de l'Actionnaire Ordinaire défaillant à zéro ou à toute autre somme que le Gérant déterminera discrétionnairement;
- 9) Entreprendre toutes autres actions que le Gérant juge nécessaires, désirables, ou appropriées et qui sont en conformité avec la loi luxembourgeoise afin de couvrir la somme pour laquelle l'Actionnaire Ordinaire a défailli.
- **Art. 12. Rachat d'actions.** La Société est une société de type fermé d'investissement en capital à risque. En conséquence, les Actions de tout Compartiment ne pourront être rachetées à la demande d'un investisseur.

Les Actions pourront être rachetées à chaque fois que le Gérant considèrera qu'un tel rachat est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions déterminés par le Gérant et dans les limites définies par la loi et les présents Statuts. En particulier, les Actions seront rachetées à la discrétion du Gérant, de manière proportionnelle à l'égard des Actionnaires existants d'un Compartiment déterminé, afin de procéder à une distribution aux Actionnaires du prix net provenant de la réalisation d'un investissement par la Société conformément à ce Compartiment.

Le prix de rachat sera le prix de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie ou Sous-Catégorie d'Actions du Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'article 14 du Prospectus, au Jour de Valorisation fixé par le Gérant.



Après le 3 ème anniversaire de la fin de la Période de Souscription pour un Compartiment déterminé, un investisseur peut soumettre au Gérant sa proposition de rachat de ses Actions à un prix acceptable pour l'Actionnaire concerné, lequel prix doit être décoté par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire.

Le Gérant n'est pas obligé d'accepter une telle proposition mais peut de manière discrétionnaire et dans les limites décrites ci-dessus, décider le rachat d'Actions à hauteur de 10% par année du total des Actions souscrites dans la Catégorie ou Sous-Catégorie du Compartiment concerné et avec une décote de cinq pour cent. (5%) ou plus de la Valeur Nette d'Inventaire.

Si le Gérant décide de racheter des Actions après l'acceptation de l'investisseur, les rachats d'Actions n'auront lieu qu'une fois par an à un moment décidé par le Gérant. Dans l'hypothèse où les montants proposés excèdent 10% de la totalité des engagements sociaux par Compartiment, les rachats d'Actions pour lesquels un investisseur propose un prix ayant la plus haute décote par rapport à la Valeur Nette d'Inventaire seront en priorité acceptés et ce jusqu'à ce que le montant maximum acceptable pour les rachats d'Actions ait été atteint. Les demandes de rachat acceptées seront exécutées à la décote la plus basse. Les engagements sociaux relatifs aux Actions rachetées seront annulés, ayant pour conséquence que l'investisseur concerné par un tel rachat sera privé de tout droit et obligation sur les actifs des Actions ainsi rachetées.

Afin d'éviter tout doute, les investisseurs ne peuvent pas demander le rachat et le rachat est seulement décidé par le Gérant, de manière discrétionnaire, dans les limites prévues par la loi. Le rachat d'Actions peut être conditionné par une demande du Gérant aux investisseurs de fournir une attestation (tax ruling) émise par les autorités fiscales certifiant que le rachat n'aura pas pour conséquence d'engendrer des impôts non prévisibles et inacceptables (par exemple, l'imposition au Danemark sur les sociétés d'investissement («investeringsselskab»). Une telle attestation devra être fournie avant toute décision prise par le Gérant de procéder au rachat des Actions.

Un montant maximum d'une commission de 3% de la Valeur Nette d'Inventaire par Action du Compartiment concerné peut être demandé par la Société pour l'ensemble des ordres de rachat d'Actions. Le montant des commissions doit être identique pour chaque Actionnaire de ce Compartiment demandant le rachat au même moment.

Si à tout moment, la liquidité du Compartiment concerné ne suffit pas à satisfaire les ordres de rachat, la Société pourra emprunter dans tous les cas où le Gérant considèrera que la liquidation de certains investissements en capital à risque est inopportune et contraire aux intérêts des Actionnaires. Les engagements sociaux totaux incluant les montants investis des investissements sous-jacents de la Société ne doivent pas excéder plus de 20% de la totalité des engagements sociaux restants et qui inclut les montants investis des Actionnaires Ordinaires pour chaque Catégorie ou Sous-Catégorie.

Le prix de rachat par Action doit être payé lors de la période déterminée par le Gérant et est dépendant des liquidités de la Société par rapport au Compartiment concerné. Dans le cas où les liquiditées de la Société permettent le rachat, la période du paiement du rachat ne doit pas excéder dix (10) jours ouvrables à partir de la date fixée pour le rachat des Actions.

De plus, les Actions Ordinaires émises dans tout Compartiment doivent être obligatoirement rachetées (i) dans le cas où un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti ou (ii) lorsqu'un investissement sous-jacent a cessé d'exister et que tout le capital et les bénéfices relatifs à l'investissement sous-jacent ont été distribués aux Actionnaires du Compartiment concerné ou (iii) conformément avec l'Article 11§5(b) ci-dessus.

La Société aura le droit, si le Gérant le décide et si l'Actionnaire y consent, de satisfaire des demandes de rachat en nature par l'attribution à l'Actionnaire d'investissements provenant de la masse des avoirs de la Société d'une valeur égale audit prix de rachat. La nature et le type d'avoirs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société et le mode d'évaluation utilisé devra être confirmé par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le Cessionnaire.

Art. 13. Conversion des actions. Les Actions de toute Catégorie ou Sous-Catégorie d'un Compartiment ne pourront pas être converties en Actions d'une même Catégorie ou Sous-Catégorie dans un autre Compartiment ou en Actions d'une autre Catégorie ou Sous-Catégorie d'un autre Compartiment.

Art. 14. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

14.1 Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

La valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") de chaque Catégorie ou Sous-Catégorie d'Actions de chaque Compartiment, sera calculée par l'agent administratif sous la responsabilité du Gérant sur une base annuelle le dernier jour de décembre (le «Jour de Valorisation») en divisant la valeur des actifs nets détenus par le Compartiment concerné attribuable aux Catégories/Sous-Catégories d'Actions du Compartiment en question et incluant les revenus disponibles à la date de valorisation, diminués du passif du Compartiment concerné attribuable à la Catégorie/Sous-Catégorie d'Actions de chaque Compartiment, par le nombre des Actions de cette Catégorie/Sous-Catégorie en circulation à cette date. Dans l'hypothèse où l'un de ces jours est un jour férié au Luxembourg, le Jour de Valorisation devra être reporté au jour ouvrable suivant, qui n'est pas un jour férié au Luxembourg.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée dans la devise de référence du Compartiment concerné jusqu'à deux (2) décimales.



Tous les actifs et dettes non déterminés dans la devise de référence du Compartiment concerné devront être convertis au taux de change appliqué au Luxembourg au Jour de la Valorisation décrite ci-dessus. Si le taux d'échange n'est pas disponible, il devra être déterminé de bonne foi en application des procédures établies par le Gérant.

Pour les investissements dans d'autres SICAR ou dans d'autres entités similaires, qui investissent en capital à risque, la juste valeur doit être représentée par la dernière Valeur Nette d'Inventaire disponible.

Le réviseur contrôle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire à la fin de l'année fiscale.

L'évaluation des actifs nets

Les actifs de la Société incluent:

- 1) le numéraire disponible ou déposé, incluant les intérêts dus et courus;
- 2) toutes les factures et les créances (y compris le résultat des ventes de valeur mobilières qui n'a pas été encore reçus);
- 3) toutes actions, créances financières, droits de souscription, garanties, options .., et autres valeurs mobilières, titres financiers et actifs similaires détenus ou contractés pour et par la Société (étant entendu que la Société peut ajuster la valorisation pour fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières résultant des pratiques de négociation telles que les négociations des anciens dividendes ou des anciens droits);
- 4) tous dividendes et distributions en numéraire peuvent être reçus par la Société à la condition que l'information concernant lesdits dividendes et distributions en numéraire soit disponible pour la Société;
- 5) tous les intérêts dûs mais non encore reçus et tous les intérêts devant être versés au Jour de Valorisation par les valeurs mobilières détenues par la Société, à moins que l'intérêt soit inclus dans le montant principal desdites valeurs mobilières:
- 6) la valeur en numéraire des contrats futurs ainsi que des contrats de vente forcée et d'option forcée dans lesquels la Société détient une position ouverte;
- 7) les dépenses de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, doivent être supportés par la Société et;
 - 8) tous les autres actifs de quelque nature que ce soit, incluant les dépenses prépayées.

Le passif de la Société inclut:

- 1) tous emprunts, factures à maturation et comptes dus;
- 2) tous intérêts capitalisés sur les emprunts de la Société (incluant les dépenses cumulatives nées de ces emprunts);
- 3) tous engagements conclus ou dus (incluant entre autres, les obligations administratives, les frais de gérance y compris les frais d'exécution et les coûts du dépositaire lorsqu'ils arrivent à échéance);
- 4) toutes obligations connues, arrivées à maturité ou non, y compris toutes les obligations contractuelles arrivées à maturité et qui nécessitent un paiement en numéraire ou en nature et incluant le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés;
- 5) toutes les réserves pour les impôts futurs basés sur les revenus ou le capital au Jour de Valorisation déterminé à tout moment par la Société ainsi que les autres réserves autorisées ou approuvées par le Gérant ainsi que les montants que le Gérant peut considérer en tant qu'allocation pour les dettes contingentes de la Société;
- 6) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit et se conformant aux pratiques comptables approuvées. Pour les besoins d'estimation des montants de ces engagements, la Société devra prendre en compte l'ensemble des dépenses payables telles que décrites section «Dépenses» du Prospectus. Pour les besoins d'estimation des montants des obligations, la Société peut prendre en compte toutes dépenses administratives régulières ou récurrentes et toutes autres dépenses sur la base d'une estimation sur une année ou autre période en divisant le montant en proportion des fractions d'une telle période.

Dans tous les cas, la juste valeur pour des valeurs mobilières non-cotées ou des valeurs mobilières non négociées sur un marché réglementé doit être déterminée conformément au «Guide sur la Valorisation pour le Capital à Risque et le Venture Capital» établit par EVCA, (Association Européenne de Venture Capital).

Dans le cas d'un investissement dans un fond d'investissement, l'Associé Commandité doit accepter la dernière Valeur Nette d'Inventaire. Cependant, la Valeur Nette d'Inventaire ainsi reçue doit être ajustée si, selon l'opinion raisonnable de l'Associé Commandité, une telle valeur ne reflète pas la juste valeur du fond d'investissement.

Dans l'hypothèse où il est impossible ou inadéquate d'arrêter une valeur conformément aux règles indiquées ci-dessus en raison de circonstances ou évènements extraordinaires, le Gérant, agissant avec prudence et bonne foi et de manière constante, est en droit d'utiliser d'autres principes de valorisation généralement reconnus afin de donner ce qu'il considère une juste valorisation dans les circonstances.

14.2 Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire

Le Gérant peut suspendre de façon temporaire le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'un ou plusieurs Compartiments si une telle suspension est justifiée par les intérêts des Actionnaires l'exigent ou est nécessaire en raison de circonstances ou événements exceptionnels dans l'intérêt des Actionnaires, comme dans les circonstances suivantes:

1) pendant toutes périodes autres que celles des jours de congés ou de clôtures habituelles, où les marchés ou les bourses de valeur sont fermés, ou lorsque les transactions sont suspendues, soumises à des restrictions ou sont sujettes



à des variations significatives de courte durée et lorsqu'il s'agit du marché et de la bourse de valeur principal pour une part significative des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment;

- 2) pendant toute période où une situation critique existe, telle que des évènements de nature politique, économique, financière, ou sociale ou un conflit ou encore un événement de force majeure, étranger au contrôle ou à la responsabilité du Gérant, et qui a entraîne une impossibilité de disposer d'investissements représentant une part substantielle des actifs de la Société attribuables à ce Compartiment;
- 3) pendant toute période pendant laquelle le versement d'argent relatif le cas-échéant à la réalisation ou le paiement d'investissements au nom de la Société ou de l'un de ses Compartiments, ne peut, selon l'avis du Gérant, être établit au taux normal de change;
- 4) pendant toute période pendant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des investissements sous-jascents est suspendu.

La liste est indicative et non exhaustive.

Il est interdit d'émettre ou de procéder au rachat d'Actions de quelque Compartiment que ce soit pendant la période de suspension. Les Actionnaires doivent être informés de toute suspension du calcul de la Valeur Net d'Inventaire, conformément aux méthodes définies par le Gérant.

Art. 15. Gérant. NG Private Equity Management S.à r.l. est le seul associé commandité de la Société et par conséquent est le Gérant. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, convoquée par cet administrateur se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises par l'Article 17 ci-dessous. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation du capital.

Aucune nomination d'un gérant remplaçant n'est soumise à l'approbation du Gérant.

Le Gérant reçoit une rémunération normale pour ses services rendus telle que cela est spécifiée dans le Prospectus ainsi que dans le contrat y relatif conclu entre la Société et le Gérant.

Art. 16. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou les présents Statuts appartiennent au Gérant.

Le Gérant peut être assisté par un comité d'investissement pour chaque Compartiment, chargé de donner des recommandations sur les opportunités d'investissement et de désinvestissement du Compartiment concerné tel que décrit dans le Prospectus. Un comité d'investissement est uniquement un organe consultatif et ne peut pas prendre de décisions au nom de la SICAR. Les membres de ce comité d'investissement sont nommés par le Gérant et les investisseurs de chaque Compartiment, tel que plus amplement décrit dans le Prospectus.

Art. 17. Révocation du gérant. L'Associé Commandité peut être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société (i) en cas de fraude, négligence grave, faute volontaire, mauvaise foi de l'Associé Commandité ou insouciance téméraire fautive au regard de ses obligations ou devoirs, et (ii) au cas où deux-tiers (2/3) des Actionnaires Ordinaires l'approuvent lors d'une assemblée générale des Actionnaires, étant entendu que les conditions sous (i) et (ii) sont cumulatives.

En cas de révocation, l'Associé Commandité doit également agir de sorte que toutes les Actions de Gérance qu'il détient au moment de sa révocation soient immédiatement transférées à son successeur nommé à la gérance de la Société et devra signer tous actes, contrats ou actes translatifs et, plus généralement, réaliser toutes choses qui s'avèrent nécessaires afin d'exécuter ledit transfert.

Dans le cas aussi bien d'une révocation que d'une incapacité ou d'une inaptitude légale à agir émanant de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Actionnaires, agissant conformément aux présents Statuts, doit élire un autre Associé Commandité de la Société, étant entendu qu'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sera valablement adoptée sans le vote favorable de l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité s'engage à transférer toute Action de Gérance qu'il détiendrait au gérant successeur de la Société dans le cas de sa démission de Gérant de la Société.

Art. 18. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, et plus particulièrement décrites dans les statuts du Gérant.

Aucun Actionnaire Ordinaire ne peut représenter la Société.

Art. 19. Banque dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues par la Loi de 2004. Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus en dépôt par ou au nom du Dépositaire, lequel devra tenir les obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi de 2004.



Si le Dépositaire désire se retirer, le Gérant s'efforcera de son mieux de trouver un Dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait.

Le Gérant peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire remplaçant a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les devoirs du Dépositaire prennent respectivement fin:

- 1) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; dans l'attente de son remplacement, lequel doit intervenir dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver les intérêts des Actionnaires de la Société;
- 2) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation; ou
 - 3) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément au Dépositaire ou à la Société.
- **Art. 20. Le conseiller.** L'Associé Commandité, dans l'exercice de ses fonctions de gérance, peut être assisté d'un conseiller ou de conseillers auprès de la Société (les "Conseillers" ou individuellement un "Conseiller").

L'Associé Commandité peut nommer pour chaque Compartiment, un Conseiller qui devra conseiller la Société sur les décisions d'investissement et de désinvestissement, les buts stratégiques, les objectifs d'investissement, la politique d'investissement du Compartiment concerné et sur les opérations de la Société relatifs à ce Compartiment. L'Associé Commandité conclut un contrat avec chaque Conseiller pour la fourniture de leurs services respectifs ainsi que la détermination de leur rémunération respective. La Société n'aura aucune obligation d'investir dans une société ou un actif identifié par le Conseiller de tout Compartiment, pas plus que celle-ci ne sera obligée de suivre le conseil prodigué par le Conseiller du Compartiment. L'Associé Commandité mettra fin au contrat avec tout Conseiller si les Actionnaires du Compartiment concerné prennent une telle résolution à une assemblée des Actionnaires de ce Compartiment lors de laquelle les conditions de participation et de majorité telles que stipulées à l'article 22 sur les modifications statutaires sont réunies par rapport au Compartiment concerné.

Art. 21. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant ou des Conseillers aient un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Le Gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou les Conseillers qui sont administrateurs, fondés de pouvoir ou employés d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne seront pas, du fait de leur affiliation avec ladite société ou entreprise, privés du droit de délibérer et voter ou encore agir en ce qui concerne des matières relatives avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

Art. 22. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soit approuvée par le Gérant.

A l'exception de ce qui est prévu par la loi ou par les Statuts, les résolutions aux assemblées générales des Actionnaires dûment convoquées doivent être prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution d'une assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être adoptée avec un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du Capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Toute résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet d'abandonner volontairement le statut SICAR en vertu de la Loi de 2004 est adoptée avec le vote unanime de tous les Actionnaires et l'approbation préalable de l'autorité de contrôle financière luxembourgeoise (Commission de Surveillance du Secteur Financier).

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins quinze (15) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse indiquée sur le registre des Actions nominatives

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier (1 ^{er}) vendredi du mois de juin à 11 heures au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.



Art. 23. Assemblée générale des actionnaires dans un compartiment ou dans une catégorie d'actions. Les Actionnaires d'une Catégorie d'Actions ou d'une Sous-Catégorie d'Actions de tout Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales pour décider sur les points qui ont trait exclusivement aux Actions de cette Catégorie ou Sous-Catégorie de ce Compartiment.

Chaque résolution d'une assemblée des Actionnaires entraînant une modification des droits d'une Catégorie ou Sous-Catégorie d'un Compartiment doit être approuvée par une assemblée des Actionnaires lors de laquelle les conditions de présence et de majorité stipulées à l'article 22 relatif à toute modification statutaire sont réunies par rapport à la Catégorie ou Sous-Catégorie concernée de ce Compartiment.

Sauf indication contraire dans la loi ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dans un Compartiment ou dans une Catégorie d'Actions sont prises à la majorité simple des votes valablement émis.

Toute modification dans la politique d'investissement et/ou dans la structure de frais d'un Compartiment ou d'une Catégorie/Sous-Catégorie d'Actions de la Société sont approuvées en vertu d'une résolution d'une assemblée générale des Actionnaires dans le Compartiment concerné ou dans la Catégorie/Sous-Catégorie d'Actions concernée.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires dans un Compartiment ou dans une Catégorie ou Sous-Catégorie d'Actions entraînant quelque changement que ce soit dans le Prospectus et/ou créant certains droits ou obligation du Compartiment ou d'une Catégorie ou Sous-Catégorie d'Actions vis-à-vis des tiers doit être approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des Actionnaires dans un Compartiment ou dans une Catégorie ou Sous-Catégorie d'Actions se réunit sur convocation du Gérant de la manière stipulée à l'article 22 ci-dessus.

Si tous les Actionnaires concernés par l'assemblée sont réunis et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut prendre place sans convocation.

- Art. 24. Vote. Chaque Action donne droit à son titulaire à une voix.
- **Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre.
- Art. 26. Rapport annuel. La Société publie un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.
 - Art. 27. Distributions. Les Actions de Gérance ne donnent aucun droit à des dividendes ou distribution.

Le droit aux dividendes ou distribution relatif aux autres Catégories ou Sous-Catégories d'Actions Ordinaires de tout Compartiment ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes sont déterminés par le Gérant et décrits plus amplement dans le Prospectus.

Art. 28. Dissolution et Liquidation. La Société peut volontairement être dissoute par une résolution prise en assemblée générale des Actionnaires avec le Consentement du Gérant. De plus, dans le cas du retrait du Gérant et sans désignation d'un nouveau Gérant, le retrait du Gérant implique nécessairement que la Société est dissoute. En cas de retrait du Gérant sans désignation d'un nouveau gérant, les Actionnaires doivent tenir une assemblée générale afin de prendre acte de la dissolution de la Société et définir toutes les actions devant être prises en raison de la liquidation de la Société.

De plus, le Gérant doit soumettre à l'assemblée générale des Actionnaires la dissolution de la Société par vente ou liquidation de tous les derniers investissements.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation doit être entreprise par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération. Ces liquidateurs doivent être approuvés par l'autorité de surveillance luxembourgeoise et fournir toutes les garanties d'honorabilité et de compétences professionnelles.

Chaque Compartiment de la Société peut être liquidé séparément, sans qu'une telle liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment. Seule la liquidation du dernier Compartiment restant de la Société entraînera la liquidation de la Société.

Sur proposition du Gérant, et sauf indication contraire dans la loi, chaque Compartiment peut être dissout par résolution des Actionnaires du Compartiment concerné, adoptée avec le quorum et la majorité requis pour la modification des Statuts.

Après le paiement de l'ensemble des dettes et coûts de la Société, et des frais de liquidation, les actifs nets doivent distribués entre les Actionnaires en proportion du nombre respectif d'Actions qu'ils détiennent dans le Compartiment ou dans la Catégorie d'Actions concernée.

Art. 29. Indemnisation. Le Gérant, le Conseiller, tout agent de placement, administrateur, le Dépositaire et toute personne contrôlant, les filiales, gérants, directeurs, membres, fondés de pouvoir, employés, délégués, agents, actionnaires ou représentants légaux de toute personne énumérée ci-dessus (les "Parties Indemnisées") seront indemnisées seulement par le biais des actifs de la Société, comprenant les Engagements Sociaux de et contre toute perte, dépense, jugement, coûts de transaction, frais et autres dépenses liées (y compris les dépenses et frais juridiques), coûts ou dommages soufferts ou causés du fait d'être ou d'avoir été une personne appartenant à la classe des Personnes Indemnisées ou causés du fait ou en rapport avec toute action ou omission émanant de cette Personne Indemnisée dans la mesure permise



par la loi applicable, à moins que cet acte ou omission n'ait été le fruit d'une malveillance volontaire, faute lourde ou action fautive de nature criminelle de cette même Personne Indemnisée.

Le Gérant devra, dans son absolue discrétion, après avoir été avisée par un conseil juridique de ce qu'une Personne Indemnisée ne sera pas susceptible d'être jugée inéligible à l'indemnisation telle que décrite sous le présent article, avancer à toute Personne Indemnisée les frais juridiques raisonnables ainsi que les débours et dépenses encourus en rapport avec la défense de toute action ou procédure née d'une telle conduite. Dans le cas où la Société octroie une telle avance, cette avance sera sujette à remboursement si, au terme de la procédure judiciaire, il est finalement jugé que la Personne Indemnisée n'avait pas droit à l'indemnisation.

Aucune Partie Indemnisée ne sera responsable envers un Actionnaire pour tout acte ou omission pour le compte de tout Actionnaire ou de la Société à moins que cet acte ou omission ne résulte d'une fraude, une mauvaise conduite volontaire, une faute lourde ou une action fautive de nature criminelle de cette personne ou entité. Chaque Personne Indemnisée peut consulter avec un conseil juridique et des comptables concernant les affaires de la Société et est totalement protégé dans toute action ou inaction prise conformément aux conseil ou avis de ces conseil juridique ou comptables. Les dispositions précédentes ne sauraient toutefois être interprétées comme exonérant toute Personne Indemnisée de sa responsabilité dans la mesure (et seulement pour autant) où il ne peut être renoncé à une telle responsabilité de même que celle-ci ne peut être limitée ou modifiée en vertu du droit applicable.

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts devront être déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et la Loi de 2004 telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la création de NG Private Equity SCA SICAR – Nordic Growth I et décide d'allouer les actions de Sous-Catégorie B1 et Sous-Catégorie B2 existantes de la Société, n'ayant pas de valeur nominale dans un tel compartiment.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de constater l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la LSC.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir révisé (i) le projet de fusion daté du 2 février 2011, conjointement établi par les Conseils de Gérance des sociétés de gestion des Sociétés Fusionnantes; (ii) le rapport écrit détaillé du projet de fusion daté du 2 février 2011, rédigé par le Conseil de Gérance de la société de gestion de la Société en conformité avec l'Article 265 de la LSC et (iii) le rapport écrit de E&Y daté du 25 février 2011, établi en conformité avec l'Article 266 de la LSC, approuve la Fusion telle qu'envisagée par le projet de fusion et le rapport écrit détaillé y relatif établi par chacune des Sociétés Fusionnantes et aux termes desquels la SCS va fusionner avec la Société par voie d'absorption de la SCS par la Société et sans liquidation de la SCS.

Sixième résolution

L'assemblée approuve (i) l'allocation de nouvelles Actions de Catégorie B2 de NG Private Equity SCA SICAR – Nordic Growth I aux détenteurs d'Actions de la Sous- Catégorie B2 de la SCS et (ii) l'allocation d'une nouvelle Action de Catégorie A de la SICAR au détenteur d'action de la Catégorie A de la SCS en conséquence de la Fusion, conformément au rapport d'échange tel qu'indiqué dans le projet de fusion.

L'assemblée approuve la création et l'émission de (i) 60.000 actions de la nouvelle Catégorie B2 de NG Private Equity SCA SICAR – Nordic Growth I et (ii) 1 nouvelle Action de Catégorie A de la Société sans valeur nominale, entièrement libérée (les "Actions de la Fusion") en contrepartie du transfert par effet de la loi de tous les actifs et passifs de la SCS à la Société.

Le rapport écrit établi conformément à la LSC par E&Y, expert indépendant des Sociétés Fusionnantes, daté du 25 février 2011, pour vérifier le rapport d'échange, a conclu que:

- "Based on the work performed, nothing came to our attention that causes us to believe that:
- the share exchange ratio adopted in the draft terms of merger is not fair and reasonable;
- the valuation method used to arrive at the share exchange ratio is not adequate and appropriate in the circumstances."

Septième résolution

L'assemblée accepte que le rapport d'échange soit fixé à:

- (i) Une (1) Action de la Fusion de Catégorie B2 de NG Private Equity SCA SICAR Nordic Growth I pour sept virgule cinquante-neuf (7,59) actions de Sous- Catégorie B2 existantes de la SCS; et
- (ii) Une (1) Action de la Fusion de Catégorie A de la Société pour chacune (1) des Actions de Catégorie A existantes de la SCS:

par le projet de fusion et le rapport écrit détaillé rédigé par chacune des Sociétés Fusionnantes.

L'assemblée décide encore d'allouer:



- (i) Les Actions de la Fusion de Catégorie B2 au détenteur d'actions de Sous- Catégorie B2 de la SCS; et
- (ii) L'Action de la Fusion de Catégorie A au détenteur de l'Action de la Catégorie A de la SCS.

Les Actions de Sous- Catégorie B1 existantes de la SCS entièrement souscrites par la Société seront automatiquement annulées par effet de la loi à la fin de la Fusion et la Société ne recevra aucune nouvelle action de la SICAR en échange.

Les Actions de la Fusion donneront droit à toute distribution faite en relation avec les actions émises dans leur compartiment respectif quant à l'exécution de la Fusion conformément aux statuts de la Société.

L'assemblée demande au Conseil de Gérance de la société de gestion de la Société d'enregistrer les Actions de la Fusion dans le registre des actions de la Société au nom des actionnaires de la SCS et d'accomplir, en conformité à l'Article 273 (2) de la LSC, la publication des formalités et autres exigences légales.

Huitième résolution

L'assemblée déclare que la Fusion et toutes les autres affaires mentionnées dans les résolutions citées ci-dessus seront opposables entre les Sociétés Fusionnantes à partir du 28 avril 2011 et vis-à-vis des tiers à la date de publication de cet acte notarié dans le Mémorial.

Déclaration

Conformément à l'Article 271 (2) de la LSC, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la validité en droit luxembourgeois, des actes légaux et formalités imposés à la Société en vue de la réalisation de la Fusion.

Le notaire soussigné, lequel parle et comprends l'anglais, déclare présentement qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et est suivi d'une la version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire respectivement par nom, prénom usuel, état civil et lieu de résidence, lesdites personne ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Christine Marc, Philipp Moessner, Frédéric Lemoine, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 mai 2011. LAC / 2011 / 19891. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011071329/1279.

(110079260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

GE UK FINANCING (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.300,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 67.038.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de ses fonctions de gérant de la Société.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 mai 2011, il a été décidé:

- (i) de nommer Mr Philippe REIBEL, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, en tant que «Gérant», jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et
 - (ii) de renouveler les mandats de:
- Gaurav AGRAWAL, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 32 Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Teunis Chr. AKKERMAN, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Ernst Frederik KRAAIJ, Gérant, ayant son adresse professionnelle au ayant son adresse professionnelle au Rivierstaete Building, Amsteldijk 166 4 th Floor, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Lesly JAPLIT, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 32 Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Robert MALITZ, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 12 Corporate Woods Boulevard, Albany, NY 12211, les Etats-Unis d'Amérique, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;



- Boris Eric Pierre HENRY, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012; et
- Thomas LAFARGUE, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, jusqu'au le 1 ^{er} juin 2011.

Suite aux résolutions prises par les membres du conseil de gérance en date du 12 mai 2011, il a été décidé de ratifier le transfert de l'adresse du siège de la Société du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, en date du 1 avril, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour: GE UK Financing (Luxembourg) S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011070095/38.

(110076738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Eves S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.657.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2011 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066690/534/15.

Gestielle Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held in Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on *June 8, 2011* at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
- 2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at February 28, 2011
- 3. Allocation of the net results
- 4. Discharge to the Directors and the auditors
- 5. Statutory Appointments
- 6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011068217/755/21.



Marquisaat, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 9 juin 2011 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066731/534/15.

Gene Alpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.212.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 juin 2011 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011066726/833/19.

Quacis, Cap. Inv. Gesto., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.259.

Les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 6 juin 2011 à 09.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066735/833/18.



Partibel S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 35.679.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 06.06.2011 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2010
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066734/560/16.

Sogin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.407.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 juin 2011 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066738/534/15.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.627.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of the month of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the "Meeting") of "GOTTEX SICAV" (hereafter referred to as the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed passed before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 9 th June 2010. The articles of incorporation of the Company were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), No 1297, on 24 th June 2010.

The Meeting was presided by Marleen Watté-Bollen residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Kim Kirsch residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Emma Farrell residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

To amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as follows:

1. Amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

"The sole object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments, and other permitted assets referred to in Part I of the amended law of 20 th December 2002 relating to undertakings for collective investment (the Law), including shares or units of other undertakings for collective investment,



with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

As from 1 st July 2011, references to the Law shall be deemed to be references of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.";

2. Amendment of the first two sentences of article 4 of the Articles which shall read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors (the "Board of Directors") may transfer the registered office of the Corporation to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.";

- 3. Amendment of articles 10 and 12 in order to change the date of the annual general meeting of shareholders from the tenth day of the month of April to the tenth calendar day of the month of May and to take advantage of certain flexibilities available under Luxembourg law generally and the Luxembourg law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") in particular, and relating to the convening and the holding of general meetings of shareholders of the Company;
- 4. Amendment of articles 5 and 16 in order to take advantage of inter alia flexibilities available under the 2010 Law and in particular master-feeder structures and cross sub-fund investments;
 - 5. Amendment of article 29 so as to incorporate the provisions of the 2010 Law on mergers;
 - 6. Amendment of the second paragraph item (a) of article 29 of the Articles, which should read as follows:
- "(a) if the net asset value of the Subfund or class concerned has decreased below an amount decided from time to time by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Corporation";
- 7. Generally update the Articles (in particular articles 23, 26 and 28) mainly for clarification purposes and to reflect appropriate legal references to the 2010 Law or the 2009/65/EC Directive.
- II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That the convening notice has been sent by mail on May 2^{nd} , 2011 to all registered shareholders to their address indicated in the register of shareholders of the Company.
- IV. That it appears from the attendance list that out of the 120,876.2230 shares in issue, 74,330.3860 shares are present or represented at the present meeting.

The present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Meeting resolved as follows:

Sole resolution

The Meeting unanimously resolved to amend the Articles as follows:

1. Amendment of article 3 of the Articles which shall read as follows:

"The sole object of the Corporation is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments, and other permitted assets referred to in Part I of the amended law of 20 th December 2002 relating to undertakings for collective investment (the "Law"), including shares or units of other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

As from 1 st July 2011, references to the Law shall be deemed to be references of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law."

2. Amendment of the first sentence of article 4 of the Articles, which shall read as follows:

"The registered office of the Corporation is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors (the "Board of Directors") may transfer the registered office of the Corporation to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg."

3. Amendment of article 10 of the Articles to change the date of the annual general meeting of shareholders from the tenth calendar day of the month of April to the tenth day of the month of May, which shall read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth calendar day of the month of May at 11.00 (Luxembourg time) and for the first time in the year 2011. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the immediately following bank business



day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the annual general meeting of shareholders may be held at a date, time or place other than those set forth in the preceding paragraph, that date, time or place to be decided by the Board of Directors.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting."

4. Amendment of article 12 of the Articles by inserting an additional paragraph after the last paragraph which shall read as follows:

"Under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the notice of any general meeting of shareholders may provide that the quorum and the majority at this general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at a certain date and time preceding the general meeting (the "Record Date"), whereas the right of a shareholder to attend a general meeting of shareholders and to exercise the voting rights attaching to his shares shall be determined by reference to the shares held by this shareholder as at the Record Date."

- 5. Amendment of article 5 of the Articles:
- (i) by amending the sixth paragraph which shall read as follows:

"The Board of Directors may, at any time it deems appropriate, decide to create one or more compartments within the meaning of the Law (any such compartment or subfund, a "Subfund" or "Compartment")."

(ii) by inserting an additional paragraph after the seventh paragraph, which shall read as follows:

"As from 1 st July 2011 and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the Board of Directors may, at any time it deems appropriate and to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Corporation, (i) create any Subfund qualifying either as a feeder UCITS or as a master UCITS, (ii) convert any existing Subfund into a feeder UCITS Subfund or (iii) change the master UCITS of any of its feeder UCITS Subfunds."

- 6. Amendment of article 16 of the Articles:
- (i) by amending the fourth paragraph which shall read as follows:

"The Board of Directors may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each Compartment of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Corporation (such as but not limited to OECD members states, Brazil and Singapore), or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Subfund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of such Compartment's total net assets."

(ii) by amending the seventh paragraph which shall now read as follows:

"Any Subfund may, to the widest extent permitted by and under the conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, but in accordance with the provisions set forth in the sales documents of the Corporation, subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more Subfunds of the Corporation. In such case and subject to conditions set forth in applicable Luxembourg laws and regulations, the voting rights, if any, attaching to these shares are suspended for as long as they are held by the Subfund concerned. In addition and for as long as these shares are held by a Subfund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the Corporation for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the Law."

- 8. Amendment of paragraph 10 of article 23 of the Articles, which shall read as follows:
- "(b) Units/shares of UCITS authorised according to Directive 85/611/EEC (as from 1 st July 2011, references to "85/611/EEC Directive" shall read as references to "2009/65/EC Directive") and/or other assimilated UCI will be valued at the last known net asset value for such shares or units as of the relevant Valuation Day."
 - 9. Amendment of the first paragraph of article 26 of the Articles which shall read as follows:

"The accounting year of the Corporation shall begin on 1 st January of each year and shall terminate on the 31 st December of the same year."

10. Amendment of article 28 of the Articles by inserting a new sentence in the last paragraph which shall read as follows:

"As from 1 st July 2011, the reference to chapter 13 of the Law should be deemed to be a reference to chapter 15 of the Law."

- 11. Amendment of article 29 of the Articles:
- (i) by amending item (a) which shall read as follows:
- "(a) if the net asset value of the Subfund or class concerned has decreased below an amount decided from time to time by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Corporation"



(ii) by amending the last paragraph which shall now read as follows:

"As from 1 st July 2011, the provisions set forth in the preceding paragraph which are applicable to the mergers of Subfunds and, where appropriate, to the merger of the Corporation shall no longer be applicable and the provisions on mergers of UCITS set forth in the Law and any implementing regulation shall apply. Thereupon, any merger of a Subfund shall be decided by the Board of Directors unless the Board of Directors decides to submit the decision for a merger to a meeting of shareholders of the Subfund concerned. No quorum is required for this meeting and decisions are taken by the simple majority of the votes cast. In case of a merger of a Subfund where, as a result, the Corporation ceases to exist, the merger shall be decided by a meeting of shareholders resolving in accordance with the quorum and majority requirements for changing these Articles of Incorporation."

12. General replacement, throughout the Articles, (i) when referring to "the 2002 Law" by the "Law", (ii) the "Company" by the "Corporation" and (iii) the "Board" by the "Board of Directors".

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned Notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English only.

Done in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed. Signé: M. WATTE-BOLLEN, K. KIRSCH, E. FARRELL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21292. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070504/160.

(110077803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Transair S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 21.505.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 8 juin 2011 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066739/833/19.

Vericon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 29.058.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE TENUE EXTRAORDINAIREMENT

qui se tiendra exceptionnellement le 06.06.2011 à 10H00 au 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2010
- affectation du résultat



- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011066740/560/17.

Apolonie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 136.868.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

qui aura lieu le 6 juin 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
- 4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011068205/1023/17.

Blue Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.964.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 7 juin 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011068208/1023/17.

Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.421.012.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.240.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of the month of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Belron OPS S.à r.l., a société à responsabilité limité having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156.240 (the "Absorbing Company"),

represented by Me Antoine Daurel, avocat, residing in Luxembourg, acting in his capacity as proxyholder of the board of managers of the Absorbing Company,

pursuant to a proxy dated 7 April 2011, which remained attached to the merger proposal received by the undersigned notary on 7 April 2011.



The appearing party requested the undersigned notary to state as follows:

- 1. that the merger proposal between the Absorbing Company, as absorbing company, and CARGLASS LUXEMBOURG S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 448,346,350, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 24.733 (the "Absorbed Company"), as absorbed company, was published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 728 of 15 April 2011 (the "Merger Proposal");
- 2. that article 3 of the Merger Proposal provides that the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall become effective one month after the publication of the Merger Proposal in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and thus the merger between the merging companies took effect on 16 May 2011;
- 3. that pursuant to article 267(1) a) and b) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the Merger Proposal and the annual accounts of the last three financial years, where relevant, of each of the merging companies have been made available at the registered office of each of the merging companies at least one month before the effective date of the merger between the merging companies;
- 4. that none of the shareholders of the Absorbing Company has requested that a general meeting be called pursuant to article 279(1)c) of the Law; and
 - 5. that the Absorbed Company ceased to exist.

A certificate of each of the merging companies certifying the availability of the documents and the absence of convening of a general meeting of the Absorbing Company pursuant to article 279(1)c) of the Law, which after having been initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party has thus requested the undersigned notary to issue the present certificate pursuant to article 273 of the Law.

Statement

Pursuant to article 273 of the Law, the undersigned notary hereby declares that she made the necessary verifications and certifies the existence and the validity of acts and formalities to be carried out by the merging companies and that in consequence the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Belron OPS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.240 (la «Société Absorbante»),

représentée par Me Antoine Daurel, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de la Société Absorbante,

en vertu d'une procuration datée du 7 avril 2011, laquelle est restée annexée au projet de fusion reçu par le notaire soussigné, en date du 7 avril 2011.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- 1. que le projet de fusion entre la Société Absorbante, comme société absorbante, et CARGLASS LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec un capital social de EUR 448,346,350, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24.733 (la Société Absorbée), comme société absorbée, a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 728 du 15 avril 2011 (le «Projet de Fusion»);
- 2. que la clause 3 du Projet de Fusion prévoit que la fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante un mois après la publication du Projet de Fusion dans le Journal Officiel du Grand Duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et que donc la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes en date du 16 mai 2011;
- 3. que conformément à l'article 267 (1) a) et b) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), le Projet de Fusion, les comptes annuels des trois derniers exercices, dans la mesure où ils existent,



de chacune des sociétés fusionnantes ont été rendus disponibles au siège social de chacune des sociétés fusionnantes au moins un mois avant la date à laquelle la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes;

- 4. qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale sous l'article 279 (1) c) de la Loi;
 - 5. que la Société Absorbée a cessé d'exister.

Une attestation de chacune des sociétés fusionnantes certifiant la disponibilité desdits documents et l'absence d'une demande de convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante sous l'article 279 (1) c) de la Loi, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a donc requis le notaire instrumentaire d'émettre le présent certificat conformément à l'article 273 de la Loi.

Déclaration

Conformément à l'article 273 de la Loi, le notaire instrumentaire déclare qu'il a effectué les vérifications nécessaires et certifie l'existence et la validité des actes et formalités incombant au sociétés fusionnantes et de ce fait que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une tradition en français; à la demande de cette même partie, la version anglaise prévaudra en cas de différences entre la version anglaise et la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée, le mandataire de la société mentionnée ci-avant, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Daurel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 mai 2011. LAC/2011/22673. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071132/101.

(110079305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Nuovo Pignone International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.082.175,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins. R.C.S. Luxembourg B 17.045.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 mai 2011, il a été décidé:

- (i) de nommer M. Philippe REIBEL, ayant son adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que "Gérant B", jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et
 - (ii) de renouveler les mandats de:
- Gaurav AGRAWAL, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 32, Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Teunis Christiaan AKKERMAN, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Ernst Frederik KRAAIJ, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au ayant son adresse professionnelle au Rivierstaete Building, Amsteldijk 166-4 th Floor, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Lesly JAPLIT, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 32, Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Boris Eric Pierre HENRY, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;



- Stefano GIULIANO, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 2, Via Felice Matteuci, Florence I-50127, l'Italie, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Thomas LAFARGUE, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'au le 1 ^{er} juin 2011.

Suite aux résolutions prises par les membres du conseil de gérance en date du 13 avril 2011, il a été décidé de ratifier le transfert de l'adresse du siège de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, en date du 1 ^{er} avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour Nuovo Pignone International S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011070121/38.

(110076736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

Brion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.686.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 6 juin 2011 à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011068210/1023/16.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 13 avril 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 mai 2011, il a été décidé:

- (i) de nommer Mr Philippe REIBEL, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, en tant que «Gérant», jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et
 - (ii) de renouveler les mandats de:
- Teunis Christiaan AKKERMAN, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Ernst Frederik KRAAIJ, Gérant, ayant son adresse professionnelle au ayant son adresse professionnelle au Rivierstaete Building, Amsteldijk 166 4 th Floor, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Stephen PARKS, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, les États Unis, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012; et
- Boris Eric Pierre HENRY, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Martin RISINGER, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, Agar Street, GB WC2N 4HR London, le Royaume-Uni, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.



Suite aux résolutions prises par les membres du conseil de gérance en date du 13 avril 2011, il a été décidé de ratifier le transfert de l'adresse du siège de la Société du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, en date du 1 avril, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour: General Electric International Japan Investments I S.à r.l.

S. Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2011070196/34.

(110076979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 6 juin 2011 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
- 2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
- 3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
- 4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
- 5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
- 6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011068222/1004/18.

TCFE Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.454.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2011 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2010
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011068228/788/18.

RADS International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.450.823,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 135.382.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.



Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of RADS International S.à r.l.,a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand – Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 161,073 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.382 (the "Company").

incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 13, 2008, number 368,

There appeared:

Radiant Systems International 2 S.e.n.c.,a société en nom collectif (general corporate partnership) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, with a partnership capital of EUR 17,500, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 135.071 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration

The 161,073 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by the issuance of new shares with a nominal value of EUR 1 each;
- 2. Subscription, intervention and payment of the new shares with a nominal value of EUR 1 each by way of a contribution in kind by the sole shareholder of the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,289,750 (two million two hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 161,073 (one hundred sixty-one thousand seventy-three Euros) to EUR 2,450,823 (two million four hundred fifty thousand eight hundred twenty-three Euros) by the issuance of 2,289,750 new shares with a nominal value of EUR 1 each.

Second resolution

It is resolved to accept that the 2,289,750 new shares of the Company with a nominal value of EUR 1 be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of a receivable of an amount of EUR 2,289,750 (the "Receivable") it holds against the Company.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 2,289,750 by subscribing to the 2,289,750 new shares of the Company to be fully paid up by contributing the Receivable.

Evaluation

The value of the Receivable is set at EUR 2,289,750 (two million two hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty Euros).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Receivable is certain, valid and payable;
- (ii) it is the sole legal owner of the Receivable;



- (iii) the Receivable is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Receivable is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Receivable is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vi) all formalities subsequent to the transfer of the Receivable required under the applicable law will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention:

Thereupon intervened:

Mark Haidet, Robert Ellis, Geoffrey Brannon and Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them represented here by Régis Galiotto by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Receivable, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 2,450,823 (two million four hundred fifty thousand eight hundred twenty-three Euros) divided into 2,450,823 (two million four hundred fifty thousand eight hundred twenty-three) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand nine hundred Euros (2,900.-Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société RADS International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 161.073 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.382 (la «Société»).

constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2008, numéro 368,

A comparu

Radiant Systems International 2 S.e.n.c., une société en nom collectif de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 17.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.071 (l'«Associé Unique»).

lci représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 161.073 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique été préalablement informée.



L'Associé Unique, représenté par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital de la Société par l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR;
- 2. Souscription, intervention et paiement des nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR au moyen d'un apport en nature de l'associé unique de la Société;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et
 - 4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.289.750 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante Euros) pour le porter de son montant actuel de 161.073 EUR (cent soixante et un mille soixante-treize Euros) à 2.450.823 EUR (deux millions quatre cent cinquante mille huit cent vingt-trois Euros) par l'émission de 2.289.750 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 2.289.750 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 EUR soient souscrites par l'Associé Unique, au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 2.289.750 EUR qu'il détient à l'égard de la Société (la "Créance").

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.289.750 EUR en souscrivant aux 2.289.750 nouvelles parts sociales de la Société devant être entièrement libérées au moyen de l'apport de la Créance.

Évaluation

La valeur de la Créance a été fixée à 2.289.750 EUR (deux millions deux cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante Euros).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en oeuvre effective de l'apport

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés; et
- (vi) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de n'importe quelle loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Mark Haidet, Robert Ellis, Geoffrey Brannon et Olivier Dorier, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Régis Galiotto, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de la Créance, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:



« Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 2.450.823 EUR (deux millions quatre cent cinquante mille huit cent vingt-trois Euros), divisé en 2.450.823 (deux millions quatre cent cinquante mille huit cent vingt-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ deux mille neuf cents Euros (2.900.-Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante représentée par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/717. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011035860/185.

(110039242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

General Electric International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.439.480,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.841.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 14 avril 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de ses fonctions de Gérant B de la Société avec effet immédiat.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 mai 2011, il a été décidé:

- (i) de nommer M. Philippe REIBEL, ayant son adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que «Gérant B», jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et
 - (ii) de renouveler les mandats de:
- Teunis Christiaan AKKERMAN, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Ernst Frederik KRAAIJ, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au ayant son adresse professionnelle au Rivierstaete Building, Amsteldijk 166 4 th Floor, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:
- Stephen PARKS, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, les États-Unis, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Boris Eric Pierre HENRY, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012; et
- Thomas LAFARGUE, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'au le 1 ^{er} juin 2011.

Suite aux résolutions prises par les membres du conseil de gérance en date du 14 avril 2011, il a été décidé de ratifier le transfert de l'adresse du siège de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, en date du 1 er avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour General Electric International Holdings S.à r.l. S. Th. Kortekaas Mandataire

Référence de publication: 2011070195/34.

(110076985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Mainoria S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 35.627.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme MAINORIA S.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 7 juin 2011 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011069980/750/16.

General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.825,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 11 avril 2011, il a été décidé d'accepter la démission de Mme Marjoleine VAN OORT de ses fonctions de Gérant A de la Société avec effet immédiat.

Suite aux résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 mai 2011, il a été décidé:

- (i) de nommer Mr Philippe REIBEL, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, en tant que «Gérant B», jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 et
 - (ii) de renouveler les mandats de:
- Teunis Christiaan AKKERMAN, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Niederanven), Grand-duché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Stephen PARKS, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06431, les États Unis, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Ernst Frederik KRAAIJ, Gérant A, ayant son adresse professionnelle au ayant son adresse professionnelle au Rivierstaete Building, Amsteldijk 166 4 th Floor, 1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Gaurav AGRAWAL, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 32 Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Lesly JAPLIT, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 32 Columbia House, 3 rd Floor, Reid Street, HM11 Hamilton, Bermuda, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012;
- Boris Eric Pierre HENRY, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grandduché de Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012; et
- Thomas LAFARGUE, Gérant B, ayant son adresse professionnelle au 2 rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Grand-duché de Luxembourg, jusqu'au le 1 ^{er} juin 2011.

Suite aux résolutions prises par les membres du conseil de gérance en date du 14 avril 2011, il a été décidé de ratifier le transfert de l'adresse du siège de la Société du 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, en date du 1 avril, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour: General Electric Services Luxembourg S.à r.l.

S. Th. Kortekaas Mandataire

Référence de publication: 2011070197/38.

(110076990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Chinalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.256.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra au siège social, en date du 3 juin 2011 à 18 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 et du compte de résultats.
- 2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
- 3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2010.
- 4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
- 5. Remplacement du commissaire aux comptes.
- 6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
- 7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011069974/1004/19.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 78.622.

EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des associés de la société IN Holdings I S.à r.l. tenue le 6 avril 2011 à Luxembourg a décidé d'accepter les démissions de Madame Elena Anna Capra et de Monsieur Luca Saporiti comme administrateurs de la société, avec effet immédiat.

Conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet immédiat.

L'assemblée générale annuelle des associés a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 6 avril 2011 et ce, pour une période indéterminée comme suit:

- Monsieur Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme (Italie), demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur Thomas E. Quinn, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- Monsieur William Quigley O'Connor, né le 27 mai 1969 à New York (USA), demeurant professionnellement au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;
- M. Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f,1012 JS Amsterdam, Pays-Sas;
- M. Roberto Muroni, né le 31 décembre 1968 à Camposanpietro (Padova), Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Sas; et
- M. Luca Noverino Carlo Faletti, né le 4 janvier 1978 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.a r.l.

Référence de publication: 2011050382/30.

(110056216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck